

Les **spppi**, des structures de concertation locales
pour concilier industrie et environnement



Focus sur "29" Actions des SPPPI de France



Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels

OCTOBRE 2016



Edito

Créés initialement pour résoudre des conflits locaux liés à l'industrie, les Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (SPPPI ou S3PI) sont rapidement devenus des outils d'information sur l'environnement et les risques industriels pour être aujourd'hui de réelles structures de concertation territoriale.

Les SPPPI sont des lieux de transversalité, de partage et de diffusion d'information, de conciliation et de coordination des différentes politiques et enjeux locaux et de meilleures connaissances entre acteurs. Ce sont des structures collégiales qui rassemblent des représentants de l'État, des acteurs économiques, des salariés, des collectivités locales, des associations et des riverains.

Les SPPPI, réunis en club, ont voulu présenter quelques actions phares réalisées sur le territoire, afin de faire découvrir les missions variées et enrichissantes de leurs structures. Pour cela, vous retrouverez, ci-après, un focus de 29 actions, sélectionnées parmi toutes celles menées par les SPPPI.

Le Club des SPPPI

Sommaire

Partie 1 INFORMER, SENSIBILISER et COMMUNIQUER

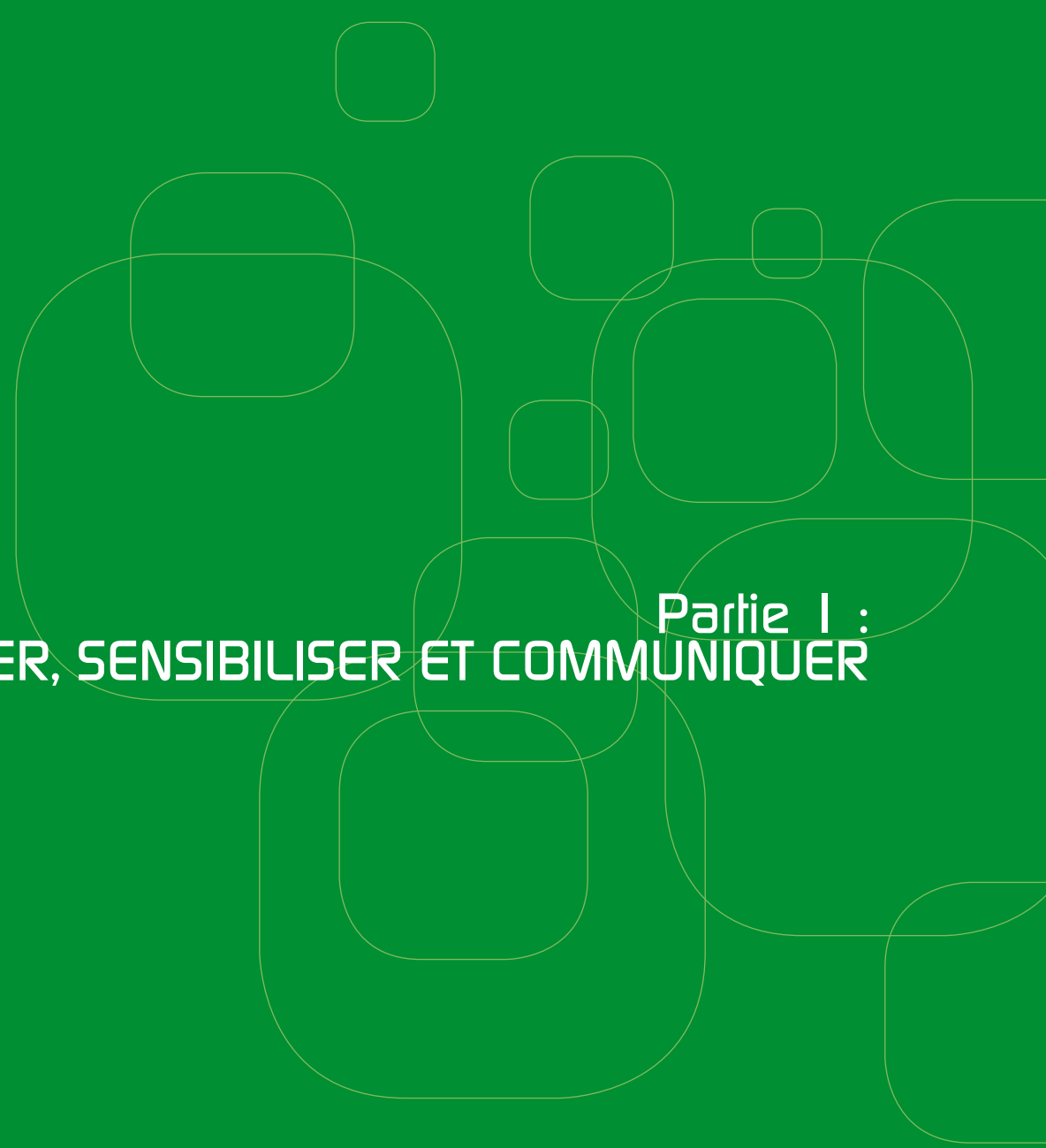
I.	Journées d'information sur la réforme « prévention des endommagements de canalisations »	5
II.	Journée d'information : sites et sols pollués	7
III.	Sensibilisation des entreprises dunkerquoises au risque nucléaire	9
IV.	Campagne d'information des populations sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes	11
V.	Séminaire : Nanotechnologies et nanomatériaux	13
VI.	Sensibilisation des scolaires aux risques technologiques	15
VII.	Petits déjeuners thématiques	17
VIII.	Lettre semestrielle d'information « Regards sur le risque »	19
IX.	Atelier sur l'évaluation environnementale	21
X.	Plaquettes d'informations économiques et de sécurité industrielle pour les habitants de la presqu'île d'Ambès	23
XI.	@LERTE : Apprentissage Ludique et Educatif des Risques Technologiques	25
XII.	Risk'Investigation : kit pédagogique de sensibilisation aux risques majeurs	27
XIII.	Education à l'économie et à la sécurité industrielle pour les écoles et collèges de la Presqu'île d'Ambès	29
XIV.	Réunion d'information sur la Directive Seveso 3	31

Partie 2 SE CONCERTER ET ECHANGER

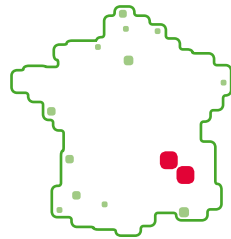
XV.	Débat sur les «événements à fortes nuisances : Lubrizol et Berre»	35
XVI.	Groupes de travail : Mise en œuvre des PPRT en région PACA	37
XVII.	Accompagnement de la mise en œuvre des mesures des PPRT relatives aux travaux sur le bâti	39
XVIII.	Secrétariat des Commissions de Suivi de Sites (CSS)	41
XIX.	Participation au Plan régional santé environnement 2 Île-de-France	43
XX.	Commissions « Nouveaux Projets »	45
XXI.	Concertation transrhénane : prévention de la pollution atmosphérique industrielle	47
XXII.	Concertation transfrontalière sur les projets de géothermie profonde dans le Fossé Rhénan	49
XXIII.	Groupes de travail pour améliorer la gestion de déchets hospitaliers (DASRI)	51

Partie 3 PILOTER DES ETUDES

XXIV.	Le réseau de mesure du bruit du Dunkerquois - DKBel	55
XXV.	Amélioration du transport de marchandises dangereuses dans l'agglomération grenobloise	57
XXVI.	Réseau de mesure des retombées de poussières sédimentables	59
XXVII.	Étude de zone en Vallée de Seine	61
XXVIII.	Analyse des dioxines et furanes : mesures dans les sols et chaîne alimentaire	63
XXIX.	Observatoire de l'Économie et de la Sécurité Industrielle de la Presqu'île d'Ambès	65



Partie I : INFORMER, SENSIBILISER ET COMMUNIQUER



Journées d'information réforme «prévention des endommagements de canalisations»

Contexte :

La réforme anti-endommagements a été créée pour éviter les dommages aux réseaux, lors des travaux faits à proximité. Elle a instauré une série de mesures entrant en vigueur progressivement de 2012 à 2026, pour améliorer la connaissance des réseaux et l'identification des exploitants de réseaux concernés par les travaux, mettre en relation les acteurs du chantier et les responsabiliser, vérifier la compatibilité des projets avec les réseaux existants, etc.

5 journées d'information ont été organisées en 2012 et 2013 par les SPPPI de Rhône-Alpes, en partenariat avec le CNFPT, Amaris, l'ICSI, des exploitants de réseaux et des représentants du secteur du BTP.

Elles ont été reconduites les 26 et 27 janvier 2016 (respectivement à Grenoble et Lyon), avec les mêmes acteurs, dans un format légèrement différent, pour faire le point sur la réforme et sa mise en œuvre, et partager les retours d'expérience.



Objectif(s) :

Transmettre des informations sur la réforme et les conditions de réalisation de travaux aux abords des canalisations : législation, responsabilités, techniques. Réunir et permettre les échanges entre les différents acteurs intervenant sur ces réseaux.

Faire évoluer les pratiques, faire émerger les problématiques et besoins liés à la fois à ces travaux et à la réforme.



Partenaires et portage :

Pilotage : SPIRAL et SPPPY.

Partenaire logistique : CNFPT Grenoble et Lyon (centre national de la fonction publique territoriale).

Partenaire pour la définition de la journée, recherche d'intervenants, animation des journées : ICSI (Institut pour une culture de la sécurité industrielle)

Autres partenaires : Métropole de Lyon, GrDF (gaz réseau distribution France), GRTgaz (gestionnaire de réseau de transport de gaz naturel), AMARIS (association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs), APORA (association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel), Gaz Électricité de Grenoble (GEG), Fédération BTP Isère, IRMA (Institut des risques majeurs de Grenoble).

Partenaires financiers :

Le financement est porté par les SPPPI de Rhône-Alpes (prise en charge de l'inscription et du repas des participants hors collectivités). Appui logistique des CNFPT Lyon et Grenoble.

Réalisation :

Des groupes de travail réunissant les membres des SPPPI ont mis au point la définition du contenu des journées, la recherche d'intervenants (qui peuvent être membres du groupe de travail) et la logistique. L'organisation des journées, en particulier le programme et la recherche d'intervenants est plus particulièrement portée par les SPPPI. Les journées sont animées par l'ICSI. Le support logistique est fourni par chaque CNFPT (gestion des inscriptions, accueil élargement/badges, salles et sonorisation, repas...).

Le contenu des journées de 2016 était le suivant :

- Un point sur l'avancement de la réforme par la DREAL.
- Une table ronde pour échanger autour de la projection d'un film « la réforme anti-endommagements étape par étape » (<https://www.youtube.com/watch?v=V4w7QTCu3il>). Les participants à la table ronde ont permis d'illustrer et compléter ce qui était dit dans le film par leur retour d'expérience. Il y avait donc un vrai enjeu à avoir pour chaque table ronde une représentation complète des métiers intervenant sur les chantiers (maître d'ouvrage, maître d'œuvre, exploitant de réseau, entreprise de détection de réseaux, et entreprise TP).
- Un quizz pour dynamiser la journée et évaluer directement la connaissance de la réforme.
- Quatre ateliers sur les sujets cruciaux, pour permettre aux participants d'approfondir les sujets qui les concernent le plus (1-guichet unique, dématérialisation ; 2-marchés et documents contractuels ; 3-investigations complémentaires, détection des réseaux ; 4-récolement, cartographie, géolocalisation, base de données unique).

Livrables / Actions mises en place :

Les journées d'information ont permis la diffusion de documentation existante (brochures « Construire sans détruire » (non diffusées en 2016), bibliographie, liens utiles, nouvelle version du guide AFNOR) et l'organisation d'un quizz (en 2016)

L'ensemble des présentations des journées 2012, 2013 et 2016 sont sur les sites du SPPPY et du SPIRAL.

Résultats et retours :

Une centaine de personnes a participé à chacune des journées de 2016 et leurs évaluations ont été très positives. Les intervenants, convaincus du format et de l'intérêt de ces journées, sont mobilisables pour les renouveler si besoin.

Perspectives :

Nous n'avons pas noté de besoin immédiat dans la région Auvergne-Rhône-Alpes : deux journées viennent de se tenir à Lyon et Grenoble. La DREAL Auvergne avait également programmé des journées similaires en septembre 2014.

Contacts & informations utiles

- site du SPIRAL : www.spiral-lyon.org
- site du SPPPY www.spppy.org

Journées d'information sites et sols pollués

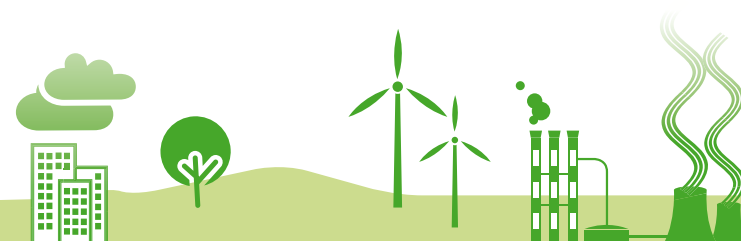


Contexte :

La reconquête de l'espace urbain et notamment des friches industrielles est un enjeu majeur d'aménagement, particulièrement dans les territoires soumis à une pression foncière, comme peut l'être la région PACA. Préalable souvent nécessaire à cette reconquête, la réhabilitation des sites et sols pollués est une question à la fois complexe, technique et coûteuse.

Sur ce sujet d'actualité, l'IMBE (Aix-Marseille Université), Ea éco-entreprises et le SPPPI PACA ont souhaité s'associer pour organiser une journée d'information et d'échanges autour des questions suivantes :

- Qu'implique la nouvelle réglementation en matière de sols pollués ?
- Quels sont les moyens de gestion des sols pollués actuellement mis en œuvre ?
- Quelles sont les nouvelles pistes de gestions permettant de conjuguer urbanisme et environnement ?
- Quels sont les écueils rencontrés sur le terrain ?



Objectif(s) :

Suite à la parution de la loi Alur, et dans un contexte chargé sur les SSP (Boues rouges, Legré Mante), les membres du bureau du SPPPI, ont souhaité organiser une journée d'information et d'échanges sur le sujet à destination des acteurs (associations, collectivités, industriels, État, salariés et scientifiques).

Partenaires et portage :

En partenariat avec Ea éco-entreprises et l'IMBE.
Distribution de la plaquette du SPI Vallée de Seine.

Partenaires financiers :

Dans l'ordre décroissant : SPPPI PACA, Ea éco-entreprises et IMBE
Pour essentiellement les unités d'œuvres et la participation aux frais de réception et de mise à disposition des locaux.

Réalisation :

Organisation d'une journée d'information avec l'ordre du jour suivant :

- Le changement réglementaire pour une meilleure maîtrise des risques sanitaires et environnementaux.
- Historique de la réglementation jusqu'à la loi Alur.
- Cas de sites à responsable défaillant.
- Les procédés de dépollution des sols adaptés aux contraintes de réhabilitation.
- État des lieux sur les techniques : des plus conventionnelles aux plus émergentes.
- Apports des écotechnologies dans la dépollution des sols.
- Une table ronde « Confrontons l'état de l'art et la réalité pour de bonnes pratiques ».

Livrables / Actions mises en place :

Mise en ligne sur le site Internet du SPPPI PACA

Résultats et retours :

115 personnes étaient présentes réparties de la façon suivante :

- Associations : 30 - Collectivités : 16 - État et établissements publics : 10 - Industriels & activités économiques : 28 - Scientifiques/experts : 31.
L'exploitation du questionnaire satisfaction (portant sur 46 réponses) a montré une appréciation générale « très satisfaisante » (41%) ou « satisfaisante » (52%).

Ont été particulièrement appréciées les interventions et la table ronde jugées très intéressantes.

- « Journée dense et très intéressante animée par des intervenants compétents » - Personnel collectivité
- « Très intéressant » - Associatif
- « Grande satisfaction à confronter le monde de la recherche avec les acteurs de terrain » - Scientifique
- « À renouveler » - Personnel collectivité

Perspectives :

Il a été suggéré d'organiser des formations pour les collectivités et associations locales, et d'autres journées de ce format sur les milieux aquatiques, l'air ou la biodiversité en lien avec la pédologie et les sols étudiés.

Cela sera organisé en fonction du contenu des décrets d'applications à paraître.

Commentaires - recommandations :

La mise en place de partenariat avec Ea éco-entreprise (PRIDES et pôle de compétitivité), ainsi que le laboratoire IMBE a permis d'élargir le public.

Contacts & informations utiles

www.imbe.fr
www.Ea-eco-entreprises.com
www.spppi-paca.org



Sensibilisation des entreprises dunkerquoises au risque nucléaire



Contexte :

La centrale nucléaire de Gravelines se situe dans une zone où sont implantées de nombreuses installations industrielles et portuaires, situation unique en France. Certaines de ces installations industrielles présentent des risques notables (sites SEVESO) et certaines d'entre elles ont des effectifs internes ou sous-traitants importants.

La présence du risque nucléaire doit donc être intégrée par les entreprises dans le double souci de protéger leur personnel et d'éviter des accidents en série. Lors de l'exercice nucléaire du 13 mars 2007, les autorités ont souhaité tester la réactivité des entreprises voisines de la centrale nucléaire. Des lacunes ont été notées dans les capacités de réaction des unités industrielles. Les Plans d'Opération Interne (POI) de ces entreprises ne comportaient généralement pas de dispositions permettant de faire face à un accident nucléaire (arrêt et mise en sécurité des installations, évacuation du personnel, évacuation des produits, relève des équipes, ...). Lors de l'exercice national de crise nucléaire du 18 janvier 2011, des insuffisances ont été de nouveau constatées dans la réactivité des entreprises.

L'accident survenu à Fukushima, le 11 mars 2011, a démontré la nécessité d'engager ou de poursuivre les réflexions sur ce thème. Plusieurs rapports nationaux publiés en 2011 (Rapport de l'Office Parlementaire d'Évaluation des Choix Scientifiques et Technologiques - OPECST, Rapport de l'Autorité de sûreté nucléaire – ASN suite aux Évaluations Complémentaires de Sûreté – ECS, ...) ont noté la particularité de l'environnement de la centrale nucléaire de Gravelines, notamment la proximité entre celle-ci et les installations industrielles.

En outre, la révision quinquennale des études de dangers des sites relevant du régime de l'autorisation avec servitudes (AS) conduit les industriels à devoir prendre en compte les agressions externes telles que celles issues de la centrale de Gravelines. La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a donc invité ces entreprises à mettre en place des dispositifs ou des procédures adaptées.

Objectif(s) :

La mise à l'abri ou l'évacuation du personnel de ces entreprises sont une priorité et doivent cependant se faire en laissant les installations industrielles dans un état tel qu'elles ne présentent aucun risque pour l'environnement ou la sécurité des populations.

L'objet du guide est de fournir les principaux éléments d'information sur le risque nucléaire et les plans d'urgence existants et de proposer un certain nombre de mesures à prévoir et de questions à se poser au sein des installations industrielles pour se préparer à faire face à ce risque nucléaire. Ces propositions pourront être intégrées au Plan d'Opération Interne (POI), si l'établissement concerné est soumis à une telle prescription, ou dans un plan établi pour la circonstance dans les autres cas.

Partenaires et portage :

Le portage est réalisé par le SPPPI Côte d'Opale - Flandre.

Les partenaires sont le MEDEF Côte d'Opale et la Commission Locale d'Information de la centrale nucléaire de Gravelines.

Partenaires financiers :

Le financement est assuré par le SPPPI, lui-même financé par l'État, les collectivités et les industriels.

Réalisation :

- Création d'un groupe de travail :
 - le secrétariat du SPPPI Côte d'Opale – Flandre,
 - des industriels et le MEDEF,
 - la société de consultant Alteris Environnement qui a été mandatée pour apporter un soutien technique (réalisation d'entretiens et du document).
 - la DREAL, l'ASN et le SIRACED PC
- Réunions du groupe de travail.
- Entretiens individuels réalisés avec chacun des industriels du groupe de travail pour évaluer plus spécifiquement leurs problématiques, leurs besoins et leurs attentes.
- Rédaction d'un projet de guide.

Livrables / Actions mises en place :

Un document, de type guide, est en cours d'élaboration. Des réunions d'information avec l'ASN, la DREAL et le SIRACED PC ont été organisées. Des actions de sensibilisation du personnel des entreprises pourraient être effectuées à la demande des entreprises.

Résultats et retours :

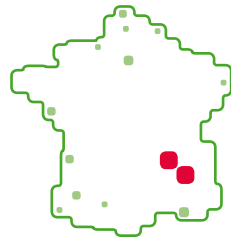
Les résultats seront l'intégration des propositions au Plan d'Opération Interne (POI), si l'établissement concerné est soumis à une telle prescription, ou dans un plan établi pour la circonstance dans les autres cas.

Perspectives :

Ce document pourra être diffusé plus largement, à l'ensemble des entreprises du territoire dunkerquois ainsi qu'à celles se trouvant dans le rayon des 20 km autour de la centrale nucléaire de Gravelines (suite à la déclaration de la Ministre de l'environnement, Ségolène Royal, annonçant l'extension des plans particuliers d'intervention à un rayon de 20 km).

Contacts & informations utiles

Coralie PINEAU et Thierry DUBUIS :
corpineau@nordnet.fr – tdubuis@nordnet.fr
03 28 23 81 57
www.spppi-cof.org



Campagne d'information des populations sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes

Contexte :

La réglementation impose aux établissements soumis à PPI de réaliser au moins tous les 5 ans une information des riverains sur leurs activités, les produits qu'ils utilisent, les risques qu'ils génèrent et les consignes à appliquer en cas d'accident technologique majeur.

En Rhône-Alpes, depuis les années 90, cette information préventive est mutualisée pour les établissements SEVESO seuil haut, et devenue régionale depuis 2008. La campagne est l'occasion d'un partenariat étroit entre les SPPPI de Rhône-Alpes et l'APORA (Association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel).

Cette fiche décrit la dernière campagne, de 2013.

Objectif(s) :

- Répondre à l'obligation réglementaire de façon optimisée et homogène sur l'ensemble des territoires concernés de la région.
- Créer une dynamique d'acteurs permettant d'aller au-delà des exigences réglementaires et d'informer un public plus large.
- Mettre en place des outils et des actions ciblés selon les différentes catégories de public.

Partenaires et portage :

Le SPIRAL et le SPPPY sont les chevilles ouvrières des campagnes. Ils s'appuient sur leurs savoir-faire en termes d'animation et de concertation et sur leur réseau. L'APORA assure la maîtrise d'ouvrage déléguée de la campagne et gère à ce titre le budget.

Le comité de pilotage (COPIL) est co-présidé par les présidentes des commissions « Risques » des deux SPPPI. Il est constitué de plus de 50 personnes représentant : les industriels (APORA et certains industriels, EDF et AREVA), les collectivités (élus et techniciens de communes, conseils généraux, conseil régional métropole de Lyon, Grenoble Alpes Métropole, association des maires de l'Isère), les services de protection civile de la région, des associations (IRMA, FRAPNA, UFC Que Choisir, Graine, MNLE), la DREAL et l'ASN, les rectorats de Lyon et de Grenoble.

Partenaires financiers :

Les établissements industriels concernés sont les principaux financeurs de la campagne (70%), avec notamment la réalisation et une partie de la diffusion des supports réglementaires.

Les communes financent la diffusion des documents d'information à leurs administrés.

La DREAL contribue en finançant directement certains supports ou actions à vocation pédagogique ou grand public. La Région, la métropole de Lyon, Grenoble Alpes Métropole, et le conseil départemental de l'Isère notamment sont également contributeurs.

Réalisation :

La campagne 2013 s'est déroulée d'octobre à décembre, avec une préparation dès septembre 2012. Le COPIL s'est réuni tous les 1 à 2 mois. Le secrétariat de la campagne regroupait les secrétaires des SPPPI et de l'APORA. Deux chargés de mission ont été recrutés en 2013 pour organiser la diffusion des supports au sein des 324 communes. Trois groupes de travail ont été constitués : documents réglementaires, actions complémentaires (communication) et actions pédagogiques.

Les documents réglementaires et certains outils complémentaires (magnets, site Internet, dossier d'information, panneaux d'exposition, supports pédagogiques...), ont été élaborés par une agence de communication. D'autres prestataires sont intervenus pour travailler sur certains supports ou actions (vidéo, théâtre...).

Livrables / Actions mises en place :

Actions réglementaires : distribution d'1,3 million de brochures dans les 28 bassins d'information et de 40 000 affichettes consignes.

Actions complémentaires : mise en place d'un site Internet et d'un numéro vert ; présence sur les réseaux sociaux (Facebook et Twitter) ; organisation de 21 réunions publiques ; élaboration et diffusion d'un dossier pour les relais d'information ; création et utilisation de supports de communication (cartes postales, panneaux d'exposition, vidéo).

Actions pédagogiques : création et diffusion d'une chemise pédagogique aux chefs d'établissement scolaire (2000 exemplaires) ; organisation de deux concours ; financement de séances de théâtre pour les enfants (4300 élèves concernés) ; promotion et utilisation du serious game Alerte ; participation à la fête de la science ; utilisation des expositions « Gafforisk ».

Résultats et retours :

- Évaluation de la campagne : enquête de perception de la campagne en juin 2014. Le bilan de la campagne a été réalisé et diffusé fin 2014.
- Médias : conférences de presse à Lyon et Valence, nombreux articles dans la presse régionale et séquences télévisuelles et radiophoniques.

Perspectives :

Actions post-campagne : mise en place d'une réflexion sur les chantiers en zone à risques ; poursuite de certaines actions pédagogiques ; lettre d'information « regards sur le risque », réponse aux demandes de matériels de la campagne.

Prochaine campagne en 2018 : extension à l'Auvergne à prévoir ; nouveaux établissements SEVESO à intégrer.

Commentaires - recommandations :

Mobilisation des partenaires financiers à faire en amont (année n-1) pour les aspects budgétaires. Idem pour les actions pédagogiques, au calendrier décalé (sept.-juin).

Contacts & informations utiles

Site Internet de la campagne d'information : www.lesbonsreflexes.com

SPIRAL : secretariat.spiral@developpement-durable.gouv.fr

SPPPY : secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr

Séminaire : Nanotechnologies et nanomatériaux



Contexte :

Le SPPPI PACA, soutenu par la Région PACA et labellisé pour cette action par le Plan Régional Santé Environnement, a mis en place un cycle de journées d'information consacrées aux risques émergents « Santé, environnement, économie : Qu'en penser ? ». Il s'agit dans ce projet d'apporter des éléments de réflexion sur des thèmes où les enjeux sociétaux, politiques et économiques s'affrontent. La première journée de ce cycle était consacrée aux nanomatériaux et aux nanotechnologies.

Objectif(s) :

L'objectif du SPPPI pour ce cycle est d'apporter une information pluraliste et d'y inclure l'ensemble des aspects de la problématique - qu'ils soient environnementaux, sanitaires, ou économiques - pour permettre une appréhension globale du sujet. Il s'agit de donner des arguments permettant de dépasser les positions parfois dogmatiques et de permettre à chacun des acteurs de se construire un avis éclairé.

Le SPPPI PACA ne défend pas de position, si ce n'est celle d'être une instance neutre et collégiale, vecteur d'informations où chacun peut exprimer son point de vue.

Partenaires et portage :

En partenariat avec le LABEX SERENADE, le master PRNT, UIC/CEA, URVN, l'IMBE et la plateforme C'Nano, CEREGE, Allios, Direccte.

Partenaires financiers :

Conseil régional PACA & SPPPI PACA

Réalisation :

Organisation d'un séminaire d'une journée.

Ordre du jour :

- Table ronde 1 : Nanotechnologies, nanomatériaux, nanoparticules : de quoi parle-t-on ?
- Table ronde 2 : Nanotechnologies : une révolution ?
- Table ronde 3 : Nanoparticules : quelles expositions ? Pour le travailleur ? Pour les populations ? Pour l'environnement ?

Livrables / Actions mises en place :

Compte-rendu et plaquette disponibles sur : <http://www.spppi-paca.org/a/260/les-nanotechnologies/>

Résultats et retours :

71 personnes étaient présentes à cette demi-journée d'information :

- Associations : 16
- Collectivités : 8
- État et établissements publics : 13
- Industriels & activités économiques : 12
- Scientifiques/experts : 15
- Étudiants : 5

Cette journée a été bien appréciée, même si l'absence de Mme Cambou de FNE a été très regrettée.

L'exploitation du questionnaire de satisfaction (portant sur 27 réponses) a montré une appréciation générale « très satisfaisante » (37 %) ou « satisfaisante » (55 %). Deux personnes se sont déclarées « plutôt insatisfaite » ou « très insatisfaite ».

Commentaires :

- « Les conférences sont très intéressantes. »
- « Les intervenants compétents et très ouverts. »
- « L'organisation était de bon niveau. »
- « Le contenu pluridisciplinaire. »
- « Merci pour tout. »
- « Poursuivez, bravo ! »

Perspectives :

Les journées suivantes de ce cycle consacré aux risques émergents seront organisées en 2016.

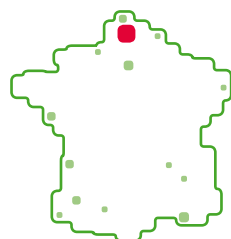
Commentaires - recommandations :

Comme le choix de l'information est forcément orienté, nous avons invité à cette journée des experts, représentants différents points de vue. De plus, nous avons également choisi de nous appuyer fortement sur le monde scientifique, compte tenu des incertitudes pesant sur ces sujets émergents.

Contacts & informations utiles

SPPPI PACA : Gwénaëlle Hourdin gwenaelle.hourdin@spppi-paca.org

<http://www.spppi-paca.org/a/260/les-nanotechnologies/>

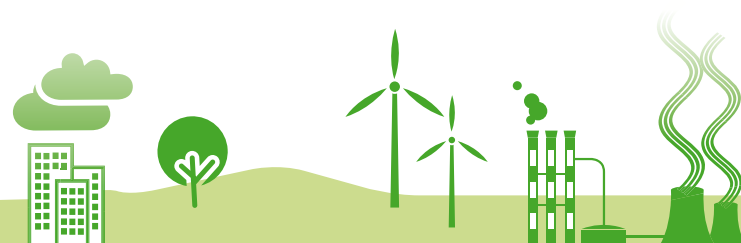


Sensibilisation des scolaires aux risques technologiques

Contexte :

A la suite de la première campagne d'information des populations dans l'Artois en 2001, une enquête de perception avait été réalisée auprès de la population sensibilisée permettant de mettre en exergue le besoin d'une information spécifique auprès d'un public plus jeune.

C'est donc en 2002 qu'a été mise en place, avec le concours de la coordonnatrice « risques majeurs » du rectorat, une séquence pédagogique d'une heure présentant de manière ludique ce qu'est un risque industriel et exposant dans le détail les consignes de sécurité à respecter en cas d'accident industriel majeur.



Objectif(s) :

Sensibilisation aux risques industriels majeurs.

Partenaires et portage :

Le rectorat dont il faut obtenir l'accord pour intervenir dans les établissements scolaires tout en s'insérant dans un programme pédagogique adapté.

Partenaires financiers :

Aucun (les interventions sont gratuites).

Réalisation :

L'intervention dure 1h par classe.

La méthode consiste à aborder la thématique des risques majeurs et des risques technologiques, en particulier, de manière ludique.

La séquence se décompose alors en 3 parties :

- Aborder les notions de risque, de mesures de réduction du risque à la source (à travers un exemple concret), et enfin d'aléa et d'enjeux, définir « risque majeur » et faire la distinction entre risques technologiques et naturels.
- Présenter les consignes à suivre en cas d'accident technologique.
- Présenter @LERTE (possibilité lors de séquences plus longues de faire jouer les élèves).

Livrables / Actions mises en place :

- Plaquette d'information « face aux risques ».
- Suivi des actions par un questionnaire envoyé 3 mois après l'intervention.
- Pour les classes de 6e possibilité d'une nouvelle intervention en 5e.

Résultats et retours :

Près de 2000 élèves sensibilisés en 2015.

- Un questionnaire d'évaluation des connaissances est transmis aux élèves afin d'évaluer l'intervention. (Sur un échantillon de 63 questionnaires, 92 % des élèves ont répondu parfaitement).
- Une participation à un projet avec les classes de 5e d'un collège a permis de débattre sur les moyens d'action mis en place pour protéger les personnes lors d'un accident industriel (à l'échelle de la famille, du collège, de l'industrie, de la commune)

Perspectives :

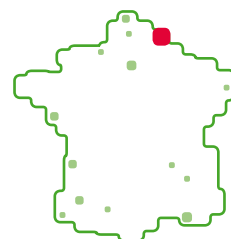
- Le S3PI de l'Artois a aussi travaillé avec un collège dans le cadre de la COP21.
- Une approche avec l'enseignement supérieur est en cours.

Contacts & informations utiles

- Jérôme HERBAUT – 03 21 63 69 37
jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr

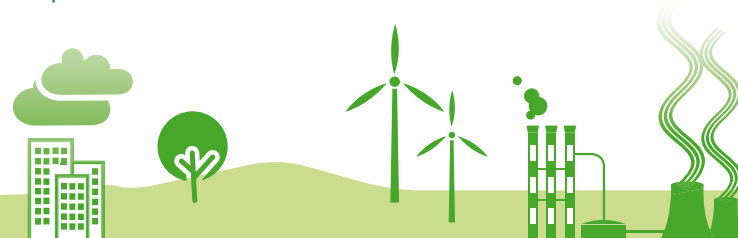


Petits déjeuners thématiques



Contexte :

Une des missions principales du S3PI-HCD est d'assurer l'information des partenaires associés et du public par tous les moyens appropriés sur les problématiques environnementales ou liés aux risques des activités industrielles, les risques naturels, les sites et sols pollués, la biodiversité,.... Pour cela le S3PI-HCD a plusieurs outils d'information dont les petits-déjeuners thématiques.



Objectif(s) :

Proposer une information ou une formation sur un sujet technique spécifique à une cible restreinte (un seul collège : industriels, associations ou collectivités).

Partenaires et portage :

Les petits-déjeuners sont organisés par le S3PI-HCD, en partenariat avec les intervenants spécifiques à chaque thème (DREAL, APPA, ATMO, Agence de l'eau, ...).

Partenaires financiers :

S3PI-HCD sur fonds propres (Subventions DREAL, Collectivités, Industriels).

Réalisation :

Les thématiques abordées sont proposées en fonction de l'actualité du territoire ou réglementaire. Elles sont ensuite validées lors des comités de suivi du S3PI-HCD (le comité de suivi est une instance décisionnelle rassemblant les 4 collèges constitutif du S3PI-HCD).

En amont du petit-déjeuner, les participants sont mis à contribution, afin de transmettre leurs questions auxquelles l'intervention répondra. Le S3PI-HCD prend en charge l'organisation de l'évènement : contact avec les experts, location de salle, invitation, inscription, accueil des participants, ...

Le but du petit-déjeuner est d'accueillir les personnes dans une rencontre conviviale avec des viennoiseries, du thé et du café.

Les petits-déjeuners débutent à 8h30 et durent environ 2h, cela permet aux participants de ne pas leur bloquer une demi-journée complète. Le nombre d'inscrits est limité à une quarantaine de personnes par session afin de favoriser les échanges.

Ce format présente l'avantage de pouvoir se focaliser sur un sujet ou une action ciblée et technique, en privilégiant la rencontre et l'échange avec un expert.

Livrables / Actions mises en place :

Depuis la création de ce format en décembre 2013, le S3PI-HCD a réalisé 5 petits-déjeuners :

- Association pour la Prévention des Pollutions Atmosphériques (APPA), proposition d'une offre de service de mise à disposition d'article sur la qualité de l'air à intégrer dans les lettres d'information des EPCI. Cible : collectivités
- DREAL, présentation du Plan de déplacement obligatoire suite à la mise en œuvre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Cible : Industriels
- ATMO, concertation pour l'élaboration du plan régional de la surveillance de la qualité de l'air 2017-2021. Cible : Associations
- DREAL, présentation de l'application Gestion Informatisée des Données d'Autosurveillance Fréquentes (GIDAF). Cible : Industriels
- DREAL, sensibilisation à la réglementation des produits chimiques (REACH, CLP). Cible : Industriels.

L'ensemble des présentations sont disponibles sur <http://www.s3pi-hcd.fr>

Résultats et retours :

Les petits-déjeuners rassemblent en moyenne une quarantaine de participants.

Perspectives :

Réalisation de 2 petits-déjeuners par an.

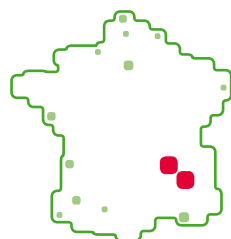
Contacts & informations utiles

S3PI HCD

s3pi-hcd@developpement-durable.gouv.fr

03 27 21 31 80

<http://www.s3pi-hcd.fr>



Lettre semestrielle d'information

« Regards sur le risque »

Contexte :

Cette lettre d'information est une initiative liée aux campagnes d'information du public sur les risques industriels majeurs. Ce support permet de maintenir un lien, notamment avec les relais d'information entre deux campagnes quinquennales réglementaires.



Objectif(s) :

Informier un public « averti » (personnes relais, professionnels, monde éducatif et associatif, membres des CSS) sur les différents champs de la prévention des risques industriels majeurs.

Maintenir un lien et une dynamique au sein du réseau des acteurs relais d'information sur les risques technologiques.

Partenaires et portage :

Le comité éditorial de Regards sur le risque est composé de représentants de :

- l'APORA (association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel),
- les secrétariats du SPIRAL et du SPPPY,
- la DREAL Rhône-Alpes (service Prévention des risques et Unités Départementales Rhône-Saône et Isère),
- l'Académie de Grenoble,
- la Métropole de Lyon,
- l'Association des maires de l'Isère,
- AMARIS (association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs),
- l'IRMa (Institut des risques majeurs),
- FRAPNA,
- Arkema - Jarrie,
- Vencorex - Pont de Claix,
- Kem One - Saint Fons.

Il décide du contenu éditorial (sujets, interviews, maquette) et pilote la réalisation. Il décide du contenu éditorial (sujets, interviews, maquette) et pilote la réalisation.

Partenaires financiers :

Regards sur le risque est financé par les industriels (via l'APORA, association des entreprises de Rhône-Alpes pour l'environnement industriel) au titre des actions des campagnes d'information sur les risques industriels majeurs.

Réalisation :

La maîtrise d'œuvre de la réalisation de Regards sur le risque (propositions de rédaction des articles, mise en page, coordination de la fabrication) est confiée à un prestataire.

Contenu - thématiques traitées :

- l'information sur les risques, les campagnes d'information,
- le vocabulaire lié aux risques, les acteurs de la maîtrise et de la prévention des risques,
- la maîtrise et la réduction des risques au sein d'un établissement industriel,
- les plans de prévention des risques technologiques (PPRT),
- la gestion de crise et l'organisation des secours,
- la prévention des risques à l'école,
- le nucléaire,
- la concertation, la participation des citoyens, la perception des risques.

Livrables / Actions mises en place :

La lettre est un feuillet de 4 pages A4. Deux numéros sont publiés chaque année (généralement en mai et octobre), ceci depuis 2005.

Elle est éditée à 12 000 exemplaires et diffusée :

- au niveau de la région : membres des CSS, administrations (Préfectures/SIDPC, DDT, SDIS), industriels SEVESO seuil haut et bas, collectivités territoriales concernées (périmètre géographique de la campagne d'information sur les risques industriels majeurs), associations concernées, lycées (via les rectorats), structures de formation (université, ENTPE, CNFPT...),
- au niveau national : autres DREAL, autres SPPPI, DGPR, FNE,
- autres (CEREMA, bureaux d'études, bibliothèques et centres de ressources).

Résultats et retours :

A l'occasion du dixième anniversaire de cette lettre (n°20 - mai 2015), un questionnaire de satisfaction a été diffusé aux lecteurs. Les résultats seront disponibles en 2016.

Perspectives :

Action pérenne. Il est envisagé de s'orienter vers une dématérialisation de la lettre, qui sera étudiée au vu des résultats de l'enquête précitée.

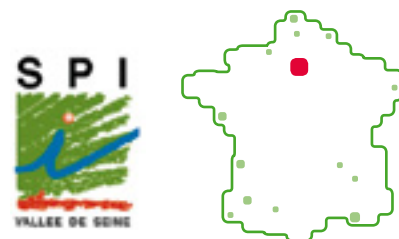
Contacts & informations utiles

La lettre est téléchargeable sur les sites suivants :

- site CSS – PPRT Rhône-Alpes : www.css-rhonealpes.com
- site du SPIRAL : www.spiral-lyon.org
- site du SPPPY : www.spppy.org



La lettre d'information sur les risques industriels majeurs en Rhône-Alpes



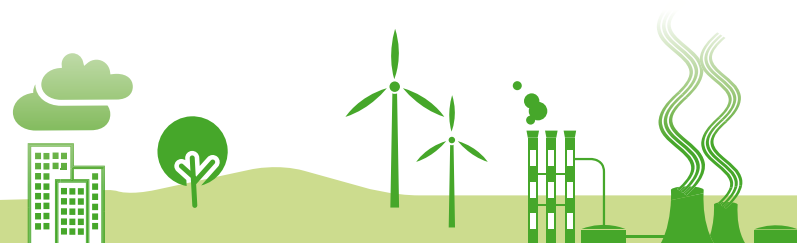
Atelier sur l'évaluation environnementale

Contexte :

Dans le cadre de sa mission d'information, le SPI Vallée de Seine organise des ateliers qui consistent à réunir des personnes de la Vallée de Seine en nombre limité afin de les sensibiliser sur une thématique particulière.

Lors de la réunion du 1er juillet 2013 entre les associations de protection de l'environnement, le SPI Vallée de Seine et la DRIEE/UT78, les associations se sont montrées demandeuses d'information sur le thème de l'évaluation environnementale.

Afin de répondre à cette demande remontée du terrain, le SPI Vallée de Seine a mis en place un atelier sur cette thématique.



Objectif(s) :

L'objectif de cet atelier était de sensibiliser les collèges invités (industriels, collectivités, associations de protection de l'environnement, ...) basés en Vallée de Seine à l'évaluation environnementale et au rôle de l'autorité environnementale.

Partenaires et portage :

L'organisation de cette manifestation qui a eu lieu le 18/11/14, a été portée par le SPI Vallée de Seine.

L'atelier avait pour ordre du jour : présentation générale de l'évaluation environnementale, évaluation environnementale des projets, évaluation environnementale des plans programmes.

Ces interventions ont été effectuées par le chef du pôle Évaluation environnementale et aménagement des territoires de la DRIEE (service du Développement Durable des Territoires et des Entreprises – SDDTE), François Belbezet, ainsi que deux membres de son équipe : Manon Mizzi et Sarah Russeil.

Ces présentations ont été suivies d'un long temps d'échanges avec la salle où des questions d'ordre global sur ces thématiques ont été posées, mais également des questions précises sur des dossiers en Vallée de Seine.

Partenaires financiers :

L'organisation de la manifestation étant portée en interne par l'équipe du SPI Vallée de Seine avec la mobilisation des ressources de ses membres (intervenants, salles, ...), cette action n'a pas généré de dépense particulière.

Réalisation :

La mise en place d'un tel atelier nécessite de s'y prendre suffisamment à l'avance afin de fixer une date à laquelle les intervenants sont disponibles et de faire valider l'ordre du jour et les thèmes abordés. Le SPI Vallée de Seine fait intervenir dans la mesure du possible le MEEM et/ou la DRIEE. Il se peut en fonction des thèmes abordés que ce soient des prestataires extérieurs.

Les aspects logistiques incluent également la location de la salle, l'envoi des invitations, la gestion des inscriptions ainsi que l'accueil des participants le jour J.

En fonction de l'organisation prévue et du contexte, le SPI Vallée de Seine peut être amené à rédiger des éléments de langage.

Livrables / Actions mises en place :

L'intégralité de cet atelier a été enregistré afin de conserver une trace des présentations et des débats.

Les supports de présentations sont disponibles sur le site du SPI : www.spi-vds.org, à la rubrique «Etudes et Ateliers».

Résultats et retours :

Cet atelier a rassemblé une vingtaine de personnes (collectivités, associations de protection de l'environnement, inspecteurs des installations classées de la DRIEE/UT78). Il a permis d'informer les personnes présentes sur la démarche de l'évaluation environnementale, ses évolutions réglementaires, les études d'impact et d'incidence, la procédure au cas par cas et l'avis de l'autorité environnementale.

Le SDDTE a regretté qu'une seule entreprise ne soit présente à l'atelier. De ce fait, le service de M. Belbezet réfléchit à la possibilité de réitérer cet exercice à destination des entreprises du territoire.

Il souhaiterait également participer à d'autres ateliers de ce même type mais cette fois en élargissant à d'autres départements franciliens.

Les associations de protection de l'environnement se sont dit satisfaites de la mise en place de cette réunion et ont apprécié que les intervenants apportent des éléments précis à leurs interrogations sur leurs dossiers.

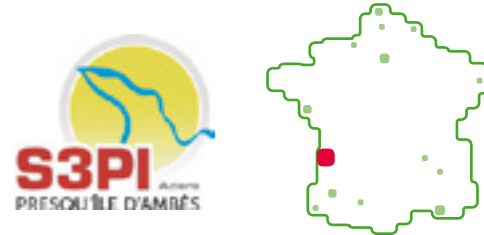
Perspectives :

Toujours dans l'optique de répondre aux attentes des associations de protection de l'environnement (réunion du 1/07/13), cette action a donné lieu à la mise en place d'un 2e atelier relatif aux espèces protégées, également organisé par le SPI Vallée de Seine. Cette réunion a eu lieu le 9/04/15 et a fait intervenir le service nature, paysages et ressources (SNPR) de la DRIEE.

Contacts & informations utiles

Anne Stervinou, anne.stervinou@developpement-durable.gouv.fr

www.spi-vds.org

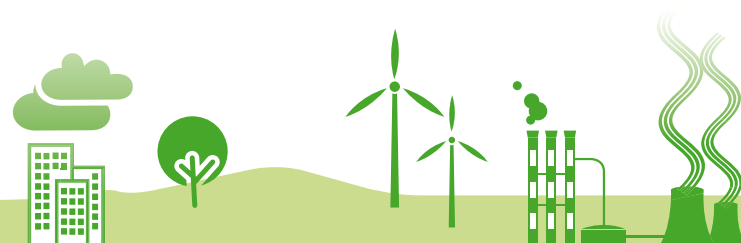


Plaquettes d'informations économiques et de sécurité industrielle pour les habitants de la presqu'île d'Ambès

Contexte :

Une zone industrielle de Bordeaux Métropole (4 communes particulièrement impliquées- 20 000 habitants), un collectif d'associations de riverains et de protection de l'environnement, une vingtaine d'entreprises SEVESO.

Une culture industrielle sur une presqu'île soumise aux inondations (marées, tempêtes) en aval de la ville principale de la métropole de Bordeaux.



Objectif(s) :

Mettre à jour et distribuer les 4 plaquettes Nord et Sud : information partagée entre les parties prenantes sur l'économie et la sécurité d'une zone industrielle.

Ces plaquettes permettront de présenter les différentes conduites à tenir en cas d'accident technologique : elles s'adressent à tous les habitants de la presqu'île d'Ambès.

Partenaires et portage :

- SPPPI-PA/ADERA (association support du S3PI)
- Grand Port Maritime de Bordeaux : support cartographique mis à disposition gratuitement par le port (fond de carte -entreprise Lhoumeau).
- IUT de Bordeaux

Partenaires financiers :

Financement tripartite (1/3 État, 1/3 Industrie, 1/3 Métropole) pour :

La mise à jour, le tirage (15000 par exemple en 2015 : 10 000 euros)

Association partenariale « gratuite avec Le Port » pour le développement des plaquettes nord et sud.

Réalisation :

Entreprise Lhoumeau : rectifications, mise à jour, tirage.

Livrables / Actions mises en place :

Conception, réalisation, validation, tirage de 15000 plaquettes d'information du public (4 plaquettes et 2 formats pour 3 zones industrielles (Bassens/Ambarès et Lagrave/Ambès)

Les plaquettes sont créées par les parties prenantes, conçues par l'entreprise Lhoumeau et validées par la DREAL Aquitaine et le SIDPC. La cartographie proposée a été aimablement mise à disposition du SPPPI-PA par le Grand Port Maritime de Bordeaux. La distribution a été faite au premier trimestre 2016. Ces plaquettes sont également validées et utilisables par les entreprises pour réaliser leur l'information préventive.

Résultats et retours :

En cours.

Réactualisation de documents d'information des populations sur le risque d'origine naturelle et industrielle et sur les alertes et la vigilance avec un couplage de divers scénarii.

Perspectives :

Action de routine et de réactualisation de l'information préventive : validée par la Préfecture et présentée de façon homogène pour plusieurs sites (plaquettes des industriels et information des populations).

Commentaires - recommandations :

Distribution des plaquettes en même temps que le journal municipal de Bassens et d'Ambès. Distribution complémentaire 2015/2016.

Relais des plaquettes sur divers sites Internet : Mairies et associations de riverains en cours.

Contacts & informations utiles

Michel Lesbats S3PI-PA/ADERA

M. Lefevre - DG de Prociner/SARP/Véolia

Téléchargement des 4 plaquettes : <http://spppi-pa.iut.u-bordeaux.fr/13-actualites/33-plaquettes-d-information-du-public.html>

@L.E.R.T.E : Apprentissage Ludique et Educatif des Risques Technologiques

Contexte :

Depuis de nombreuses années, les SPPPI organisent localement des campagnes d'information des populations sur les risques industriels majeurs ainsi que des actions de sensibilisation et d'éducation des citoyens aux gestes réflexes à adopter pour se protéger en cas d'accident.

Pour répondre à la nécessité d'un développement de la culture du risque, les outils proposés par les SPPPI sont multiples mais l'objectif final est commun : apporter au grand public des éléments de compréhension et d'éducation sur les risques industriels majeurs présents à proximité de chez lui et sensibiliser les citoyens au rôle individuel qu'ils ont à tenir pour se protéger face aux risques majeurs.

Conscients qu'il s'agit d'un objectif commun, les SPPPI ont décidé d'unir leurs efforts, leurs réflexions et leurs moyens pour développer et mutualiser un outil d'éducation et de sensibilisation des populations.

Pour ce faire, ils ont décidé de s'appuyer sur une technologie nouvelle en plein essor : le Serious game (ou jeu sérieux).

Cet outil intervient en complément des dispositifs d'information et de prévention existants. Il permet notamment de toucher un public plus large et qui pourrait s'avérer peu réceptif aux vecteurs traditionnels d'information.

Il peut également être utilisé par tout acteur ayant des obligations en la matière (administrations, collectivités, industriels).

Enfin, il n'a pas vocation à se substituer aux autres outils existants ni aux obligations de certains acteurs ou aux actions d'information sur les risques engagées à l'échelle nationale ou locale.

Objectif(s) :

L'intérêt pédagogique d'@L.E.R.T.E réside dans :

- l'éducation ludique à la sécurité face aux risques majeurs et à la responsabilité en matière de santé et d'environnement ;
- l'éducation et la sensibilisation au développement durable ;
- la description et la compréhension des changements induits par l'activité humaine ;
- la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication ;



Partenaires et portage :

Le projet a été porté par l'ensemble des SPPPI de France avec un pilotage par le SPPPI de l'Artois (titulaire du marché public).

Partenaires financiers :

Budget du projet : 50 000 euros (c'est le coût moyen pour ce type d'outil). Le projet a été financé intégralement par les SPPPI de France.

Réalisation :

Ce projet a été lancé avec l'accord des entités présentes à l'occasion de la réunion du Club des SPPPI du 15 novembre 2011. Ensuite, il s'est déroulé selon les étapes suivantes :

Janvier/juin 2012 : constitution d'un groupe de travail avec les chargés de missions des SPPPI volontaires pour travailler sur les axes suivants :

1. Montage financier avec sollicitation des SPPPI, puis mise en place des conventions avec le SPPPI de l'Artois,
2. Constitution du comité de travail, réseaux et ressources (liste des entités susceptibles d'être associées au projet et compilation des outils existants),
3. Rédaction et validation du cahier des charges (procédure de marché public),

Juillet 2012 : début du travail avec le prestataire retenu.

Octobre 2012 : présentation d'une version de démonstration lors des Assises Nationales des Risques Technologiques de Douai.

Jusqu'en juin 2013 : développement du jeu avec notamment un travail sur le graphisme, le scénario, la chronologie des événements, les dialogues et l'enregistrement des voix, la recherche du nom du jeu, de l'URL, la recherche du nom de domaine, la correction des « bugs ».

Lancement du site hébergeant le jeu en octobre 2013.

Livrables / Actions mises en place :

- Création d'un site web dédié à l'hébergement du jeu.
- Création d'un guide d'utilisateur.
- Création d'un flyer de communication.
- Création d'une page Facebook.
- Création d'un support physique (cd-rom) à l'occasion de la campagne d'information du SPIRAL pour la diffusion de l'outil.

Présentation de l'outil auprès de différentes instances :

- Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) au Ministère de l'Environnement.
- Groupe de travail de communication et de sensibilisation sur le nucléaire (Bruxelles).
- Présentation au sein du SPPPI Strasbourg Kehl ainsi que du SPI Vallée de Seine.
- Présentation à l'ONS (Observatoire National sur la Sécurité dans les Etablissements Scolaires).

Prix obtenu lors de la participation des SPPPI aux IRISES 2013 : catégorie « Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ».

Résultats et retours :

Les retours sont aujourd'hui difficilement quantifiables. Le jeu est présenté lors des interventions scolaires du SPPPI de l'Artois.

Perspectives :

- Volonté de promouvoir l'outil auprès des différents acteurs.
- Développement d'un nouveau scénario pour le nucléaire.

Commentaires - recommandations :

Bien identifier le besoin ainsi que la cible.

Bien évidemment cadrer le budget pour ne pas avoir des offres des prestataires incomparables.

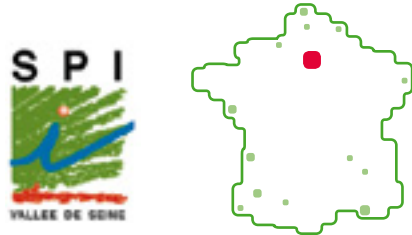
On conviendra que, plus encore que pour d'autres projets, la limite de l'exercice est avant tout financière.

Contacts & informations utiles

Jérôme HERBAUT : jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr

Coralie PINEAU : corpineau@nordnet.fr

Site Internet : www.alerte-risques.org



Risk'Investigation : kit pédagogique de sensibilisation aux risques majeurs

Contexte :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, les collectivités sont amenées depuis 2014 à proposer des activités aux élèves de primaire. Dans ce contexte, le SPI Vallée de Seine a souhaité développer un kit pédagogique pour la sensibilisation des scolaires aux risques majeurs sur ces temps d'activités périscolaires (TAP).



Objectif(s) :

L'objectif est de sensibiliser les enfants à la question des risques majeurs. À partir de ressources existantes adaptées aux spécificités locales (supports d'exposition, plate-forme aménagement du territoire, fiches réflexes, ...), un module ludo-pédagogique intitulé «Risk' investigation» a été développé à l'attention des personnels d'animation. Il inclut un module de prise en main des ressources ainsi que l'accompagnement nécessaire à la mise en œuvre des activités proposées. Organisé sous forme d'une enquête, il permet à un groupe d'enfants (de 6 à 11 ans) de découvrir les risques majeurs (industriels et naturels), de s'interroger sur la vulnérabilité de leur territoire et d'apprendre les consignes de sécurité associées.

Partenaires et portage :

Cette action a été menée en partenariat avec l'IFFORME (Institut Français des Formateurs en Risques Majeurs et protection de l'environnement). Un groupe de travail a été créé avec deux collectivités membres adhérents du SPI Vallée de Seine : les villes de Beynes et des Mureaux. Les représentants de ces deux communes (responsables services Enfance et animateurs) ont contribué à développer l'outil.

Partenaires financiers :

Les moyens matériels, humains et financiers ont été conjointement assurés par le SPI Vallée de Seine et l'IFFORME. Les collectivités partenaires ont également été contributeurs indirects (mise à disposition de locaux, prise en charge de repas lors des ateliers, ...).

Réalisations, livrables / Actions mises en place :

Les premiers échanges pour cadrer les grandes lignes de l'action et les moyens disponibles ont été menés entre les porteurs du projet (SPI Vallée de Seine + IFFORME) début 2014.

En parallèle, deux collectivités volontaires, membres adhérents du SPI Vallée de Seine, ont été sélectionnées pour approfondir ces réflexions (adaptation aux contraintes du terrain) et servir de territoire d'expérimentation. Une première réunion en avril 2014 a été nécessaire pour cadrer les conditions et contraintes attachées à ces temps (durée des séances, nombre d'enfants, ...). Il a été décidé d'organiser deux journées d'ateliers avec les équipes d'animateurs pour : leur apporter les connaissances de base sur la thématique des risques majeurs, valider, avec les personnes susceptibles de les utiliser, la nature des supports à développer, les faire travailler sur des propositions d'activités possibles en lien avec cette thématique (interview, mime, slam, activités manuelles, ...).

Sur la base des résultats de ce travail collaboratif, le module de prise en main des ressources a été développé pendant l'été 2014. Dans un deuxième temps, les supports sélectionnés ont été adaptés au contexte yvelinois. Ce dispositif a ensuite fait l'objet d'une phase test auprès un groupe d'enfants dans chacune des communes partenaires. La séance consacrée au risque inondation a été l'occasion d'organiser une enquête menée par un groupe d'enfants de la ville de Beynes auprès des acteurs de la gestion de crise (Préfet des Yvelines, Pompiers, inspection académique, ...). Suite à cette expérimentation, des modifications ont été apportées au kit sur la base des retours formulés.

Du fait de l'important travail préparatoire pour l'animateur, un atelier de deux journées a été organisé en février 2016 pour les animateurs volontaires du territoire afin de les aider à :

- acquérir les connaissances nécessaires sur leur territoire et les risques majeurs,
- prendre en main de l'outil (livret de l'animateur et ressources),
- expérimenter les activités ludiques susceptibles d'être mises en œuvre auprès des enfants,
- aborder la question de la cohérence dans la prise en compte des risques majeurs entre les temps scolaires et périscolaires.

Résultats et retours :

Les résultats de cette action sont positifs :

- les animateurs se sont bien appropriés les informations sur les risques majeurs,
- une fois que les animateurs ont apprivoisé les connaissances nécessaires, la souplesse de l'outil leur permet d'imaginer de nouvelles activités ou d'adapter l'outil à leurs contraintes,
- l'aspect ludique fonctionne avec la thématique et permet des activités variées et accessibles,
- l'accueil des enfants est excellent et les connaissances sont acquises avec facilité.

Perspectives :

L'outil est en cours de généralisation sur le territoire. Le kit et les ressources sont disponibles gratuitement sur le site Internet du SPI Vallée de Seine (www.spi-vds.org) à la rubrique Etudes et Ateliers/Ateliers/2016

Commentaires - recommandations :

Cette action nécessite une bonne connaissance du territoire et de ses acteurs. Il doit être adapté au contexte local. Un temps d'expérimentation doit être prévu pour pouvoir procéder aux ajustements nécessaires. Sa réalisation est également conditionnée par des éléments extérieurs : volonté de la collectivité au regard du thème, motivation du (des) animateur(s).

On conviendra que plus encore que pour d'autres projets, la limite de l'exercice est avant tout financière.

Contacts & informations utiles

Myriam BENSAD, myriam.bensad@developpement-durable.gouv.fr

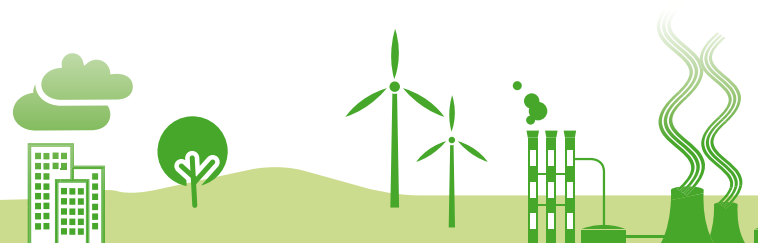
SPI Vallée de Seine : www.spi-vds.org



Education à l'économie et à la sécurité industrielle pour les écoles et collèges de la Presqu'île d'Ambès

Contexte :

Une Zone industrielle de Bordeaux Métropole (4 communes particulièrement impliquées- 20 000 habitants), un collectif d'associations de riverains et de protection de l'environnement, une vingtaine d'entreprises SEVESO. Une culture industrielle sur une presqu'île soumise aux inondations (marées, tempêtes) en aval de la ville principale de la métropole de Bordeaux.



Objectif(s) :

Eduquer les jeunes citoyens de la presqu'île aux risques de la vie courante et aux risques majeurs, les faire participer à l'organisation de leur sécurité avec les professeurs (PPMS...).

Partenaires et portage :

Portage politique par Bordeaux Métropole et les inspecteurs pédagogiques.

Partenaires financiers :

Financement tripartite (1/3 État, 1/3 Industrie, 1/3 Bordeaux Métropole) de 10 000 euros par an.

Réalisation :

Le travail est initié pour toutes les écoles de la presqu'île et complètement réalisé pour l'école J.Brel d'Ambès.

Formation des maîtres et des élèves de 5 classes de primaire, ces formations des enseignants et des élèves ont été réalisées par du personnel habilité des SPPPI du Nord de la France. Deux SPPPI du Nord de la France (via Coralie Pineau et Jérôme Herbaut) ont mis à disposition des écoles (3 venues à Ambès) : films et logiciels divers dont @.L.E.R.T.E. (conçu et développé par les SPPPI de France). Ceci a permis une réflexion en vue de la mise en place d'un nouveau Plan Particulier de Mise en Sûreté de l'école (PPMS) et la réalisation de celui-ci.

Le SPPPI a ensuite distribué du matériel pédagogique pour la réalisation de films et de documents pédagogiques sur la sécurité par les élèves (Ipad 5 Air / Matériels et logiciels divers... dont une appleTv). Ceci permet le travail pédagogique en classe et est mobilisable pour les activités périscolaires (couplage des matériels et des réseaux avec les dotations Mairie).

Ce travail se fait également en collaboration avec les actions RÉSIRISK/AMARIS de la Presqu'île (action 1 Ambès/Bordeaux Métropole) et permettra également la distribution des plaquettes aux populations de parents d'élèves (action 1).

Resultats et retours :

Action en cours pour 2 écoles et 2 collèges avec un suivi.

Perspectives :

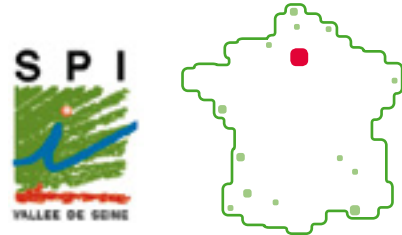
Réalisation de films/dessins animés par les élèves sur le modèle de « La fuite ».

Contacts & informations utiles

Michel Lesbats S3PI-PA/ADERA

Malette pédagogique consultable en ligne sur le site du SPPPI-PA

:<http://spppi-pa.iut.u-bordeaux.fr/productions-du-spppi/51-documentation-education.html>

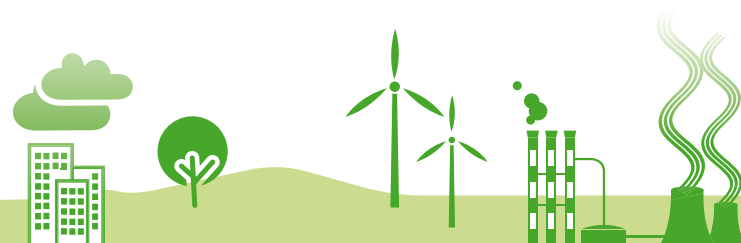


Réunion d'information sur la Directive Seveso 3

Contexte :

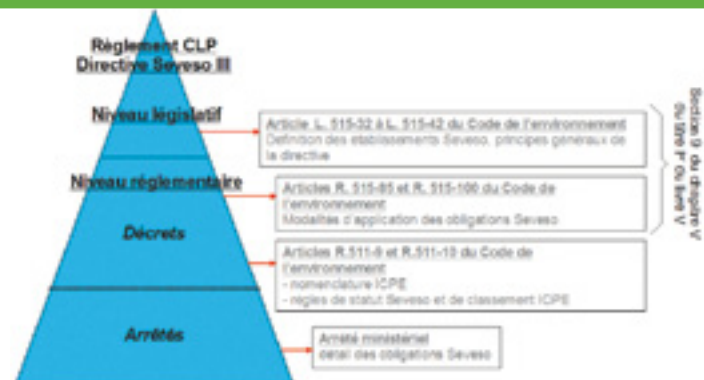
Dans le cadre de sa mission d'information, le SPI Vallée de Seine a profité de sa Commission Risques de novembre 2013 pour faire un point sur l'actualité de la thématique et, à ce titre, présenter à ses membres la Directive Seveso 3.

Cette présentation était complétée par un point sur l'avancement des PPRT dans les Yvelines et la présentation d'un outil de communication sur les conduites à tenir en cas de risque, utilisable notamment dans le cadre des campagnes d'information du public menées par les sites Seveso (le serious game @lerte, développé dans le cadre du Club des SPPPI).



Objectif(s) :

L'objectif était de sensibiliser l'ensemble des membres (industriels, collectivités, associations de défense de l'environnement, administrations,...) aux évolutions apportées par cette nouvelle réglementation et à son impact concret sur le territoire local.



Partenaires et portage :

L'organisation de cette manifestation, présidée par le sous-préfet de Mantes-la-Jolie, a été portée par le SPI Vallée de Seine. La présentation de la Directive Seveso 3 a été réalisée par Monsieur Chantrenne, sous directeur des risques accidentels à la Direction Générale de la Prévention des Risques au Ministère de l'écologie. Son intervention a été complétée, pour la partie relative aux impacts locaux, par le Chef de l'UT78 de la DRIEE, Henri Kaltembacher, et par l'inspecteur en charge de la thématique au sein de l'UT78, Marielle Muguerra.

Partenaires financiers :

L'organisation de la manifestation étant portée en interne par l'équipe du SPI Vallée de Seine avec la mobilisation des ressources de ses membres (intervenants, salles,...), cette action n'a pas généré de dépense particulière.

Réalisation :

Afin de bloquer les agendas des intervenants à la tribune et de régler les questions de logistique (salle, invitation,...), l'organisation de ce type de manifestation intervient environ 3 mois en amont.

Elle implique principalement la définition de l'ordre du jour, la recherche d'intervenants, la gestion des questions logistiques (salle,...), la prise en charge des invitations et la gestion des inscriptions, la rédaction des éléments de langage du Président, l'accueil le jour de la manifestation.

Livrables / Actions mises en place :

Suite à la réunion, une retranscription des débats a été réalisée. Ce compte rendu est mis à la disposition des membres sur le site internet du SPI Vallée de Seine, au même titre que les supports de présentation. Ce compte rendu permet notamment de garder la mémoire des échanges avec les participants.

Resultats et retours :

Cette réunion a rassemblé près de 90 personnes représentantes de l'ensemble des collèges membres du SPI Vallée de Seine (industriels, collectivités, associations, administrations, experts). Elle a permis notamment d'informer sur les évolutions de classement Seveso des sites des Yvelines. Dans le cadre des temps d'échanges avec les participants, elle a également permis de lever les doutes exprimés et de rectifier les informations erronées circulant sur le sujet notamment en ce qui concerne les impacts locaux (périmètres de protection, impact sur l'urbanisme,...).

Perspectives :

Cette action a donné lieu à un accompagnement par le SPI Vallée de Seine d'un industriel nouvel entrant dans le champ de la Directive Seveso sur la communication auprès du grand public de son changement de statut.

Ce même industriel devrait également intégrer le serious game @lerte à sa campagne d'information.

Contacts & informations utiles

Myriam BENSAAAD, myriam.bensaad@developpement-durable.gouv.fr

SPI Vallée de Seine : www.spi-vds.org



Partie 2 : SE CONCERTER ET ECHANGER



Débat sur les «événements à fortes nuisances : Lubrizol et Berre»

Contexte :

Suite à l'évènement survenu en janvier 2013 à Lubrizol et plus récemment à Berre (juillet 2015), il s'agissait lors de cette journée d'informer sur les dispositifs mis en place, de tirer les différents enseignements en matière de communication et d'ouvrir sur les nouvelles technologies de l'information.



Objectif(s) :

Informer sur la gestion de crise sur ces exemples concrets et sur la communication associée.

Ouvrir un débat sur les pistes d'amélioration possibles.

Partenaires et portage :

Préfecture et sous-préfecture, DREAL PACA, LyondellBasell Berre, UIC Méditerranée, ARS PACA, INERIS, ...

Partenaires financiers :

SPPPI PACA sur fonds propres.

Réalisation :

Organisation d'un séminaire d'une journée.

Ordre du jour :

- Evènement Lubrizol :
 - Les faits, la circulaire
 - Les dispositifs : CASU, RIPA, Usin'Aid, démarche AASQA
 - Regards sur la communication : Lubrizol et autres évènements : quels enseignements ?
- Exemple de communication en cas de crise : l'évènement à Berre (14/07/15)
 - Les faits
 - Table ronde : Quel est le rôle de chacun des acteurs ? Illustration avec Berre
 - Quels apports attendre des médias sociaux ?

Livrables / Actions mises en place :

Compte-rendu et plaquette sont disponibles sur

<http://www.spppi-paca.org/a/295/incidents-de-pollutions-atmospheriques-rex-lubrizol-berre/>

Resultats et retours :

73 personnes étaient présentes (Associations : 16 ; État ou établissements publics : 17 ; Industriel/Secteur économique : 17 ; Collectivités : 11 ; Salariés : 4 ; Scientifique/experts : 4)

L'exploitation du questionnaire satisfaction (portant sur 41 réponses) a montré une appréciation générale « très satisfaisante » (54 %) ou « satisfaisante » (46 %) de cette journée.

Commentaires :

« Bravo, continuez », « À refaire », « Parfait, continuez », « Intéressant, enrichissant », « Excellente journée », « Très bonne organisation », « Très bon retour d'expérience », « Merci au SPPPI pour la qualité de ces journées », « Merci pour la qualité des échanges et des interventions », « Très bonne réactivité des intervenants », « Le choc des cultures entre les prestataires extérieurs spécialisés dans la communication moderne et les corps constitués, y compris la préfecture, a été particulièrement réjouissant et instructif. Cela interpelle d'ailleurs toutes les administrations, dont la mienne, sur nos méthodes de communication. »

Perspectives :

Quelques pistes d'amélioration ont été identifiées :

- améliorer l'implication des communes en tant que relais d'infos,
- travailler sur les moyens de diffusion de la fiche G/P,
- adapter de la communication au média utilisé,
- comprendre la nécessité de réagir très rapidement, et montrer qu'il y a un pilote dans l'avion,
- anticiper en créant des modèles de communiqués,
- utiliser les réseaux sociaux, avant, pendant, après,
- utiliser la plateforme de signalement d'alerte sanitaire de l'ARS.

Contacts & informations utiles

SPPPI PACA : Gwénaëlle Hourdin gwenaelle.hourdin@spppi-paca.org

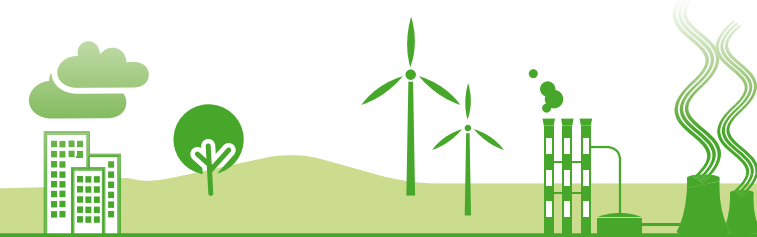
<http://www.spppi-paca.org/a/295/incidents-de-pollutions-atmospheriques-rex-lubrizol-berre/>



Groupes de travail : Mise en œuvre des PPRT en région PACA

Contexte :

De plus en plus de PPRT sont approuvés, les financements sont depuis 2013 consolidés. Il s'agit maintenant d'aider à la mise en place de ces plans, suite à une demande exprimée par les collectivités locales. Le SPPPI PACA travaille depuis 2012 sur ce sujet. Le SPPPI a organisé deux journées techniques sur le règlement PPRT, et sur l'instruction des demandes d'urbanisme.



Objectif(s) :

Donner de l'information, aux services urbanismes directement confrontés aux demandes des riverains, mais aussi relever et transmettre les questions du terrain encore sans réponse.

Partenaires et portage :

CNFPT, DDTM13, ICSI, DREAL PACA, AMARIS

Partenaires financiers :

DREAL PACA, SPPPI PACA

Réalisation :

Deux journées d'information ont été organisées :

- une en partenariat avec la DDTM13, le CNFPT, et l'ICSI, très technique à destination des techniciens des collectivités concernées. Le sujet était la lecture du règlement en présence d'experts comme l'INERIS, le CEREMA (Normandie et Méditerranée)
- une seconde avec AMARIS. Cette dernière était également destinée aux maires, conseillers municipaux et élus des intercommunalités. Le sujet en était l'instruction des demandes d'urbanisme.

Livrables / Actions mises en place :

Les comptes-rendus de ces journées sont disponibles en ligne sur <http://www.spppi-paca.org/a/297/gt-pprt-de-l-objectif-de-performance-a-la-realisation-de-travaux/>

Le SPIRAL et le SPPPY avaient eu auparavant une démarche consistant en la réalisation de supports d'information à destination des riverains concernés par les mesures de travaux de renforcement.

Ils ont fourni les sources des documents aux différents SPPPI. Le SPPPI PACA a ainsi pu adapter la version informatique à la région PACA et la mettre en ligne. Il a également participé à l'édition des documents dans leur version originale et les diffuser aux services des collectivités pour en faire le relais.

Resultats et retours :

« Dans la phase application des PPRT, les collectivités ont besoin d'outils, guides, formations comme cette journée » - Technicien collectivité
« Continuez » - Technicien collectivité

Perspectives :

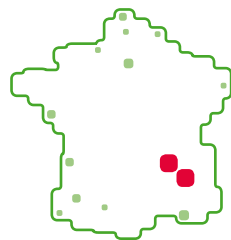
Une démarche d'accompagnement semble indispensable aux services instructeurs des collectivités, démarche qui permettrait également de définir un réseau de référents régionaux en PACA.

Commentaires - recommandations :

Le partenariat avec le CNFPT a permis que cette journée soit comptabilisée en journée de formation pour les fonctionnaires territoriaux. La coorganisation avec Amaris a permis d'avoir un ordre du jour à la fois général pour les élus (point d'avancement général) et techniques pour les services avec un avocat expert. Cette journée a été de l'avis général, fructueuse et riche en enseignements aussi bien pour les collectivités que pour les intervenants.

Contacts & informations utiles

SPPPI PACA : Gwénaëlle Hourdin gwenaelle.hourdin@spppi-paca.org
<http://www.spppi-paca.org/a/297/gt-pprt-de-l-objectif-de-performance-a-la-realisation-de-travaux/>
www.amaris-villes.org
www.paca.developpement-durable.gouv.fr
www.icsi-eu.org
www.cnfpt.fr
www.spppi-paca.org



Accompagnement de la mise en œuvre des mesures des PPRT relatives aux travaux sur le bâti

Contexte :

L'information des riverains des sites SEVESO est une préoccupation des collectivités territoriales. Elles ont rapidement pris conscience, avec d'autres acteurs locaux, du risque de non réalisation des travaux par les propriétaires et de la nécessité d'un accompagnement pour faciliter leur mise en œuvre (non seulement en termes d'information mais également sur les aspects techniques, administratifs et financiers).

Objectif(s) :

Faciliter la mise en œuvre concrète des travaux de renforcement du bâti par les riverains en :

- produisant des outils d'information auprès du public et des professionnels,
- créant une synergie entre les acteurs du risque et du logement pour coordonner les politiques publiques et mobiliser les ressources,
- menant une réflexion sur les dispositifs d'aide aux populations à mettre en place.

Partenaires et portage :

Les groupes de travail collégiaux ont mobilisé : les services de l'État (services risques et logement de DREAL et DDT), les collectivités locales, les représentants des industriels, les opérateurs logement, les bailleurs sociaux, l'agence locale de l'énergie, les associations et des experts (CEREMA, INERIS). Les collectivités se sont fortement impliquées.

Les travaux ont été réalisés en lien avec la DGPR (avec le principe de la généralisation au niveau national des supports réalisés par les SPPPI).

Partenaires financiers :

La production des supports d'information (réalisation et impression) a été prise en charge par la DREAL.

Réalisation :

La démarche a été initiée en juin 2011 et les travaux ont débuté en septembre 2011.

Deux groupes de travail ont été créés :

- supports d'informations à destination des propriétaires riverains,
- ingénierie d'accompagnement.

La production des supports d'information a été confiée à un prestataire, sélectionné par une procédure de marché public.

La réalisation du guide a démarré en juin 2012, il a été publié en juin 2014. Le projet de guide a été soumis à un « groupe témoin » composé de riverains.

Pour la partie « Ingénierie d'accompagnement, des entretiens ont été réalisés auprès d'un panel d'acteurs et des fiches de retours d'expériences des partenaires ont été produites.

Livrables / Actions mises en place :

Les livrables suivants ont été réalisés :

- un guide accompagné de fiches techniques. Il a vocation à aider les propriétaires dans la démarche de réalisation des travaux : comment lire le PPRT, vers qui s'orienter, quelles sont les différentes étapes, comment s'opère le financement, quels sont les types de travaux en fonction des risques...
- une plaquette 3 volets, destinée à l'information des riverains en amont de l'approbation du PPRT,
- un dépliant trois volets de sensibilisation des professionnels du bâtiment sur les spécificités des travaux de protection,
- une rubrique Internet dédiée : www.pprtrhonealpes.com/travaux/

Ils ont été diffusés auprès des acteurs rhonalpains et mis à disposition au niveau national.

Resultats et retours :

Les fichiers sources (libres de droits) sont utilisables par les acteurs (Etat, collectivités) qui souhaiteraient utiliser les supports en les adaptant à leur territoire.

La démarche a été présentée dans diverses manifestations (ANRT, Irisés, Forum Sécurité industrielle et ville durable de Pierre Bénite, séminaire SPPPI PACA) et relayée par AMARIS.

Des articles ont été publiés sur le site d'AMARIS et dans le Risques Info (Irma).

Perspectives :

- poursuite des travaux sur les logements (valorisation, diffusion),
- capitalisation et retours d'expérience pour aider les collectivités qui se lancent dans un dispositif d'accompagnement des riverains,
- réflexion sur la mise en œuvre des mesures PPRT concernant les activités riveraines.

Commentaires - recommandations :

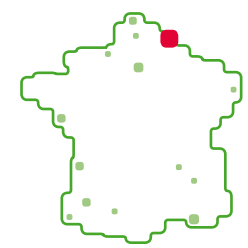
Cette action a permis la création d'une dynamique entre acteurs qui ne se connaissaient pas ou peu (monde des risques industriels, monde de l'habitat).

Les acteurs locaux sont préparés et investis sur la question de la mise en œuvre des PPRT (prise de conscience, connaissance des enjeux et des outils).

Contacts & informations utiles

Contact mail : secretariat.spiral@developpement-durable.gouv.fr ou secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr

Une rubrique internet dédiée : www.pprtrhonealpes.com/travaux/



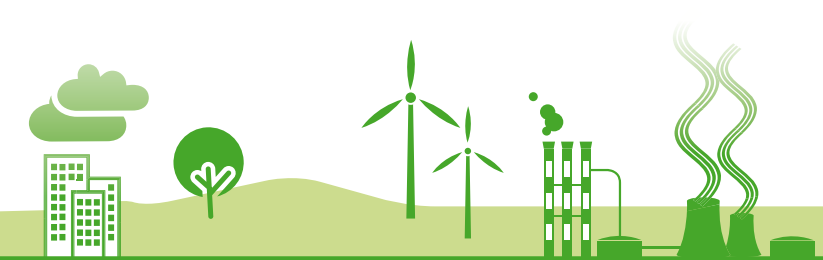
Secrétariat des Commissions de Suivi de Sites (CSS)

Contexte :

Les Commissions de Suivi de Site (CSS) remplacent les Comités Locaux d'Information et de Concertation (CLIC) ainsi que les Commissions Locales d'Information et de Surveillance (CLIS). Elles résultent du décret n° 2012-189 du 7 février 2012 relatif aux CSS.

Comme le stipule l'article 1.5 de la circulaire d'application du 15 novembre 2012 relative à la mise en application de ce décret : «Le secrétariat de ces commissions pourra être confié à des structures existantes. En particulier comme cela se pratique déjà dans certaines régions, le principe de confier le secrétariat de ces commissions au SPPPI, lorsqu'il en existe un, apparaît comme une solution adaptée.»

Le S3PI-HCD assure la mise en place et le secrétariat des 7 CSS sur le territoire Hainaut-Cambrésis-Douaisis des sites seuil haut.



Objectif(s) :

Le but est de créer entre les différents représentants des cinq collèges un cadre d'échange et d'information sur les actions menées, sous le contrôle des pouvoirs publics, par les exploitants des installations classées en vue de prévenir les risques d'atteinte aux intérêts protégés par l'article L. 511-1 du code de l'environnement. Le but d'une CSS est de suivre l'activité des installations classées pour lesquelles elle a été créée, que ce soit lors de leur création, de leur exploitation ou de leur cessation d'activité.

Partenaires et portage :

Partenaires : les Sous-préfectures, la DREAL et les industriels.

Partenaires financiers :

S3PI-HCD sur fonds propres (Subventions DREAL, Collectivités, Industriels)

Réalisation :

Mise en place des 7 CSS par l'élaboration des arrêtés préfectoraux.

Prise en charge des invitations, de l'organisation des réunions avec la sous-préfecture concernée et réalisation du compte-rendu.

Réunions d'information et de concertation rassemblant des représentants de l'ensemble des collèges – industriels, services de l'État, associations et riverains, collectivités, représentants du personnel - du territoire concerné.

Resultats et retours :

Mise en place par arrêté préfectoral et organisation des 7 CSS (ex-CLIC) du territoire Hainaut-Cambrésis-Douaisis (pour 10 sites SEVESO seuil haut).

Réunions annuelles et réunions exceptionnelles en fonction des besoins.

Perspectives :

Poursuite du secrétariat de ces instances ; prise en compte de la nouvelle classification SEVESO 3, qui conduira à la création de nouvelles CSS.

Contacts & informations utiles

S3PI HCD

s3pi-hcd@developpement-durable.gouv.fr

03 27 21 31 80

<http://www.s3pi-hcd.fr>

Participation au Plan régional santé environnement 2 Île-de-France



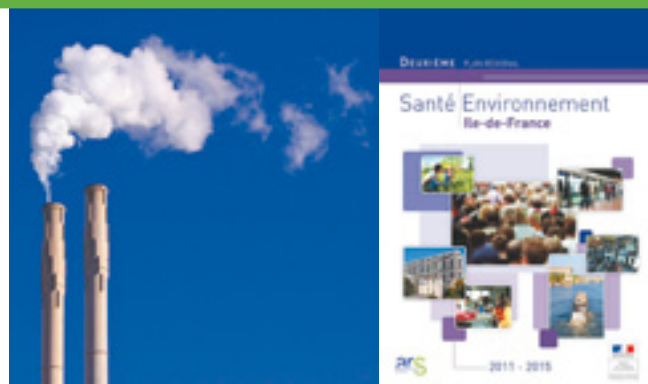
Contexte :

La mise en place des Plans Nationaux Santé Environnement découle de l'article L.1311 du Code de santé publique qui précise qu'un plan national de prévention des risques, pour la santé, liés à l'environnement doit être renouvelé tous les cinq ans. Ce plan prend notamment en compte les effets sur la santé des agents chimiques, biologiques et physiques présents dans les différents milieux de vie, y compris le milieu de travail, ainsi que ceux des événements météorologiques extrêmes.

Objectif(s) :

Le PRSE2 2011-2015 est une déclinaison régionale du PNSE2 mais n'a pas vocation à reprendre de manière systématique ses 58 actions :

- certaines ne sont pas pertinentes en Île-de-France parce qu'il n'y a pas d'enjeux,
- certaines relèvent du niveau national pour plus de cohérence et de facilité,
- certaines sont déjà engagées au niveau régional et se poursuivent, comme celles initiées par le PRSE1 d'Île-de-France,
- certaines sont reprises par d'autres plans d'actions régionaux (plan Ecophyto, plan santé travail, plan de déplacement urbain, ...). Le choix a été fait dans le PRSE2 d'Île-de-France de se concentrer sur un nombre limité d'actions afin de garantir une bonne visibilité des actions choisies. Il se peut que certaines actions ne soient pas retenues du fait de l'absence de pilote ou d'évolutions réglementaires pouvant impacter ces actions.



Partenaires et portage :

Le PNSE2 2009-2013, adopté en Conseil des Ministres le 24/06/2009 décline les engagements du Grenelle de l'Environnement en matière de santé environnementale et s'inscrit dans la continuité du PNSE1.

Le PRSE2 Île-de-France a été approuvé quant à lui par l'arrêté n°2011208-0017 du Préfet de Paris le 27/07/2011. Il a fait l'objet au préalable d'une période de consultation puis de présentations aux CODERST. Il comporte 16 fiches actions et 2 fiches d'informations.

Le PRSE2 est porté par l'ARS et la DRIEE-IF. Chacune de ces actions mobilise de nombreux partenaires comme la CIRE, l'ADEME, la DIRECCTE, Airparif, Bruitparif, la DDT, DRIAAF, ...

Partenaires financiers :

Le SPI Vallée de Seine, tout comme la DRIEE, est contributeur indirect du PRSE (temps passé sur le PRSE2 et les actions n° 1 et n° 6, forte mobilisation sur la fiche n°7, temps à venir sur le PRSE3). Les moyens financiers imputés varient selon l'action concernée. À ce titre, l'ASPI, association support du SPI, a apporté une part de financement lors de la réalisation de la phase 1 de l'étude de zone.

Réalisations, livrables et actions mises en place :

Plusieurs groupes de travail ont été constitués avec la charge d'identifier les actions prioritaires pour la région Île-de-France. Ils ont permis de faire émerger des propositions d'actions qui ont été regroupées en deux axes dans le PRSE2 : réduire les inégalités environnementales, et préparer l'avenir en développant la vigilance sur les risques émergents.

Il a été souligné le lien étroit en Île-de-France entre inégalités sociales, vulnérabilités sociales et expositions environnementales. Il existe, en plus, une inégalité face au risque des populations socialement vulnérables.

Pour agir sur ces différents niveaux d'inégalité, le PRSE2 a mis en place l'action n° 6 qui a pour objectif d'identifier, en Île-de-France, les situations de multi-expositions environnementales dites « points noirs environnementaux » et de mettre en œuvre des actions de réduction des expositions identifiées. Le SPI Vallée de Seine participe au comité technique de cette action.

Le SPI intervient également sur l'action n° 7 (mise en place d'une étude de zone en Vallée de Seine) qu'il pilote en partenariat avec la DRIEE-IF. Cette étude a pour finalité d'étudier sur un territoire donné (28 communes réparties entre Mantes-la-Jolie et les Mureaux) la compatibilité de l'état des milieux avec les usages actuels des terrains.

L'étude de zone Vallée de Seine est complétée par l'étude perception, menée par la CIRE(ARS/InVS) sur le même territoire d'étude, qui consiste à recueillir l'avis de la population sur leur environnement puis sur leur santé/qualité de vie. Elle correspond à l'action n° 1 du PRSE2.

Resultats et retours :

Un comité de pilotage composé des pilotes et copilotes des GT et des 16 actions du PRSE2 assure un suivi régulier de sa mise en œuvre. Ce COPIL, animé par l'ARS et la DRIEE, se réunit une fois par an afin d'étudier l'état d'avancement des actions et analyser les difficultés rencontrées. Un bilan à mi-parcours a été effectué en 2013 avec un état d'avancement de chaque action. Ce rapport a été présenté au GRSE (Groupe Régional Santé Environnement) le 19 septembre 2013.

Un bilan du plan PRSE2 et de l'avancée de ses actions a été réalisé en début 2016 et présenté aux membres du GRSE le 19/04/2016.

Perspectives :

Des réflexions sont en cours sur l'éventualité de mettre en place un label « PRSE2 » pour des actions en santé environnement mais non répertoriées dans le PRSE2 ainsi que sur la pertinence de mettre en place un site Internet « PRSE2 ».

Le PNSE3 2015-2019 a été adopté en décembre 2014 et s'articule autour de 4 axes : enjeux de santé prioritaires, de connaissance des expositions et de leurs effets, enjeux pour la recherche en santé environnement, enjeux pour les actions territoriales, l'information/la communication/la formation.

Le SPI Vallée de Seine est mobilisé pour participer aux groupes de travail qui ont pour but d'établir les propositions d'actions du PRSE3 Île-de-France. La première réunion est prévue le 20/06/2016.

Commentaires - recommandations :

Au vu du temps passé sur le sujet, l'une des prochaines lettres du SPI portera sur le PRSE2.

Contacts & informations utiles

Anne Stervinou, anne.stervinou@developpement-durable.gouv.fr
SPI Vallée de Seine : www.spi-vds.org

Commissions «Nouveaux Projets»

Contexte :

Cette commission est l'une des 4 commissions techniques du S3PI de l'Artois.

Objectif(s) :

La Commission « Nouveaux Projets » est compétente dans les domaines liés à l'intégration dans l'environnement et au caractère durable des nouveaux projets publics ou privés, à l'économie et aux technologies de l'environnement, à l'aménagement et à la réhabilitation des territoires.

Cette commission a vocation à se réunir en amont du dépôt de la demande d'autorisation, lorsque le projet est finalisé et impérativement avant la tenue de l'enquête publique.

La tenue d'une telle commission a pour objectif de désamorcer les éventuels problèmes ou polémiques qui seraient susceptibles de survenir ultérieurement et notamment lors de l'enquête publique.

Partenaires financiers :

Aucun (les interventions sont gratuites).

Réalisation :

La commission est organisée et animée par le S3PI et le public visé est composé de riverains ou futurs riverains des installations concernées, communes, associations de protection de l'environnement impliquées et des représentants de l'administration.

Resultats et retours :

- Dernièrement le S3PI de l'Artois a réuni cette commission dans le cadre de l'implantation d'un nouveau site de collecte de produits agroalimentaires (le 29 avril 2016).
- Cette commission a réuni les différents services compétents et a permis que chacun rende son avis dans le délai imparti. (Chose qui n'aurait pas été possible sans cette réunion.)

Commentaires - recommandations :

- La difficulté réside dans le fait d'être informé suffisamment en amont pour pouvoir monter ce type de commission.

Contacts & informations utiles

- David FIRRINGERI – 03 21 63 69 34 – david.firringeri@developpement-durable.gouv.fr
- Jérôme HERBAUT – 03 21 63 69 37 – jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr

Concertation transrhénane : prévention de la pollution atmosphérique industrielle



Contexte :

Programme INTERREG IV : Projet Atmo-IDEE «Atmosphère et Industrie dans les Eurodistricts du Rhin supérieur».

Objectif(s) :

Procédure de prévention transrhénane de la pollution atmosphérique dans l'Eurodistrict «Strasbourg-Ortenau» et le Rhin supérieur.

Partenaires et portage :

- Genèse du Projet : le projet est né d'une note du S3PI, intitulée « A propos de la qualité de l'air respiré à Strasbourg-Kehl : RÉACTION, RISQUES ET RÉALITÉS » (Vision partagée de part et d'autre du Rhin).
- Portage du projet par l'ASPA « ATMO-Alsace » avec son homologue LUBW de Karlsruhe.
- Cadre de concertation : groupe de projet franco-allemand « PPTPA », piloté au SPPPI par le directeur de l'ASPA.

Partenaires financiers :

Villes de Strasbourg et Kehl, LUBW et ASPA, Université de Strasbourg, Eurodistrict, NUMTECH l'Atmodélisation.
Cofinancé par l'Union Européenne / Fonds européens de développement régional (FEDER)
(Montant total : 741 594 euros , dont cofinancement UE: 370 797 euros).

Réalisation :

- Période de réalisation : du 01.01.2012 au 31.12.2014.
- Élaboration de bases communes de données atmosphériques pour évaluer l'impact transfrontalier de nouvelles installations industrielles sur l'Eurodistrict Strasbourg-Ortenau et le Rhin supérieur.

Une procédure commune d'utilisation de ces bases de données fournira aux associations citoyennes, collectivités locales, administrations publiques et industries, des éléments objectifs d'analyse et de débats publics.

Livrables / actions mises en place :

Réalisation d'un outil Web innovant Atmo-IDEE (sous forme d'un arbre décisionnel en 7 étapes), visant à accompagner un industriel et son bureau d'étude pour une demande d'autorisation d'exploiter avec étude d'impact associée.

Résultats et retours :

La méthodologie d'Atmo-IDEE, s'inscrit dans une démarche de développement durable s'appuyant sur ses quatre piliers :

- économique, avec l'ouverture à de nouveaux projets industriels ;
- social, avec un impact sur l'emploi (par les consultations publiques préalables à de nouvelles activités) ;
- environnemental, avec prise en compte transfrontalière d'impacts atmosphériques (dépassements possibles de normes de santé publique à débattre collectivement) ;
- culturel & éthique, avec le débat sur l'acceptabilité d'une activité industrielle à travers un dialogue transfrontalier objectif (compte tenu de la différence des réglementations nationales et de la diversité des sensibilités culturelles).

Cf. Conférences publiques et articles de Presse.

Perspectives :

- Les modélisations mises en place dans le cadre d'Atmo-IDEE pourraient se poursuivre par la création d'un système de prévision fine quotidienne de la qualité de l'air sur la conurbation Strasbourg-Kehl (territoire de compétence du SPPPI).
- Nouvelle stratégie transrhénane d'un PPA «Strasbourg-Ortenau».
- Transposabilité méthodologique de gouvernance partagée à d'autres problématiques (ressources en eaux, ressources énergétiques, etc.).

Commentaires - recommandations :

Site à consulter : www.atmo-idee.eu

Contacts & informations utiles

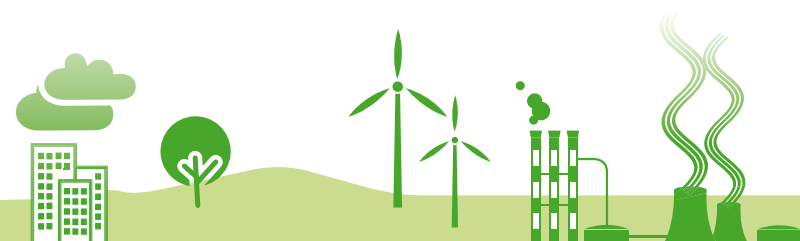
- aspa@atmo-alsace.net
- rdeprost@atmo-alsace.net
- michael.bertin@developpement-durable.gouv.fr
- laurence.morival@developpement-durable.gouv.fr

Concertation transfrontalière sur les projets de géothermie profonde dans le Fossé Rhénan



Contexte :

Transition énergétique : Géothermie profonde « Ressource Renouvelable ».



Objectif(s) :

Concertation transfrontalière sur les projets de forages géothermiques dans le fossé du Rhin supérieur (Rives Gauche & Droite).



Partenaires et portage :

- Projet porté et piloté par le SPPPI de Strasbourg-Kehl (CT «Actions transrhénanes»).
- Partenaires - acteurs du SPPPI répartis en 5 collèges : acteurs économiques et exploitants industriels, élus et représentants de collectivités locales, services de l'État, associations de protection de l'environnement, de consommateurs et/ou autres activités sociales, scientifiques et personnes qualifiées.

Partenaires financiers :

SRT-DREAL Alsace, Strasbourg Eurométropole, Eurodistrict «Strasbourg-Ortenau» (ponctuellement).

Réalisation :

Séminaire franco-allemand : Série de Rencontres-Débat avec exposés scientifiques et techniques (intervenants spécialisés invités par le SPPPI) suivi d'une discussion générale (style forum) :

- 1^{er} séminaire, le 24 mai 2012 (participation Eurodistrict).
- 2^e séminaire, le 5 février 2015 (après préparation d'un relevé de questions lors d'une réunion préalable - 25.11.2014 - du collège du SPPPI des associations & riverains).

Livrables / Actions mises en place :

Programme diffusé (notamment auprès des élus locaux) - Dossier de séance.

- Présence de journalistes : Articles de Presse publiés (Alsace et Pays de Bade).
- CR de Synthèse (Contributions des intervenants-spécialistes téléchargeables sur le site DREAL-SRTSPPPI).

Résultats et retours :

- Invitation du SPPPI au Comité Consultatif de Géothermie, mis en place par la Présidence de Strasbourg Eurométropole.
- Suivi des enquêtes publiques annoncées.
- Note de synthèse et revue de presse.
- Présentation d'activités d'entreprises devant la CT « prévention des risques » du SPPPI (friches industrielles à dépolluer, sites possibles de reconversion géothermique)

Perspectives :

Projet d'un 3^e séminaire thématique (2017 ?) en fonction de la réalisation de centrales géothermiques projetées sur le territoire (acceptabilité des choix et exploitation des chantiers).

Commentaires - recommandations :

Dans le contexte de la transition énergétique et l'exploitation de forages profonds dans le fossé rhénan, la présence de la puissante nappe phréatique contenue dans l'aquifère alluvial rhénan (ressource d'eau potable de qualité) contribue aux inquiétudes des usagers de l'eau et des populations de consommateurs.

Par ses commissions - dont CT « Prévention des risques » et CT « Eau, sols et déchets » - le SPPPI a un rôle unique et indispensable de « régulateur » des débats à jouer. (L'anticipation de conflits par un dialogue amont ouvert à tous, évitera de délicates et longues opérations de médiation !)

Contacts & informations utiles

- Le secrétariat permanent (SPPPI-DREAL Alsace) et sa personne-contact (Mairie de Kehl) :
Laurence Morival - laurence.morival@developpement-durable.gouv.fr
Cécile Nobs - cecile.nobs@developpement-durable.gouv.fr
Dr. Ann-Margret Amui-Vedel - a.amui-vedel@stadt-kehl.de
- Le président du SPPPI - APIAS
Dr. Lothaire Zilliox DR CNRS e.R. - lothaire.zilliox@gmail.com

Groupes de travail pour améliorer la gestion de déchets hospitaliers (DASRI)

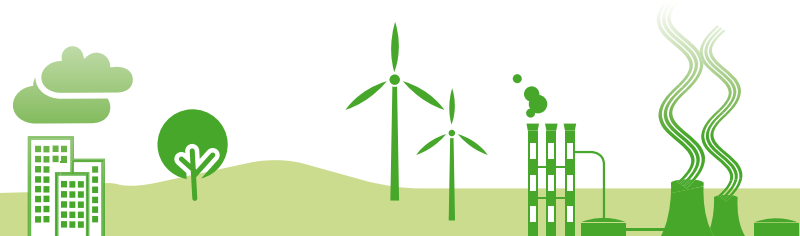


Contexte :

Les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont prioritaires dans leur collecte comme dans leur traitement du fait des risques sanitaires encourus par la population (propagation d'épidémies, infections nosocomiales, ...).

Une situation de crise révélatrice.

Une série d'incidents et d'arrêts de traitement a marqué l'année 2014, impliquant, provisoirement, la mise en mode « dégradé » d'un four d'une installation, le transport sur des sites de traitement, très éloignés, et dans le pire des cas, l'entassement des DASRI au sol dans certains établissements. Cette situation de « crise » a montré les limites de l'offre opérée en matière de collecte et de traitement, y compris celle de secours, mise en place pour les DASRI en PACA. Suite à cette crise, l'ARS, la DREAL, le Conseil Régional PACA et la DIRECCTE se sont saisis du sujet à bras le corps dans la lignée du PRPGDD (Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets Dangereux). Ces services de l'État ont choisi de le faire d'une façon innovante, sous l'angle de la concertation, en écoutant les difficultés sur le terrain tout en marquant un cap très net qui est celui d'apporter des solutions concrètes et pragmatiques pour améliorer la gestion globale des DASRI et notamment celle des établissements de santé. Le SPPPI PACA est donc intervenu en ce sens, en tant qu'association dédiée à la concertation sur l'environnement, le risque et l'industrie.



Objectif(s) :

Le SPPPI a rassemblé les différents acteurs, de la production à l'incinération pour :

- remobiliser l'ensemble des acteurs sur cette problématique,
- analyser les défaillances et les leviers d'actions,
- apporter des solutions concrètes à la gestion globale des DASRI, et notamment ceux des établissements sanitaires.

Partenaires et portage :

ARS PACA, DREAL PACA, Conseil Régional PACA, DIRECCTE PACA

Partenaires financiers :

ARS PACA, SPPPI PACA

Réalisation :

Ces actions ont été construites en concertation avec l'ensemble des acteurs. Les échanges parfois vifs, ont été, de l'avis général, fructueux et riches en enseignements. L'ensemble des travaux a fait l'objet d'une restitution à un public élargi. Ainsi, ce sont les différents maillons de la chaîne qui ont été approfondis - depuis le tri jusqu'aux solutions en cas de défaillance d'un exutoire.

Livrables / Actions mises en place :

Compte-rendu et plaquette disponibles sur : <http://www.spppi-paca.org/r/46/dasri/>

Résultats et retours :

Pour tous les maillons, des propositions pragmatiques ont été faites, et plusieurs sont déjà mises en œuvre. Au-delà, ce cycle a permis de remobiliser les acteurs sur un sujet déjà ancien et de relancer une dynamique en levant des points de blocages.

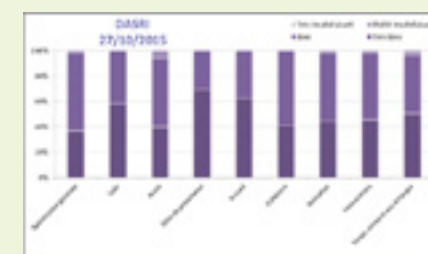
L'exploitation du questionnaire satisfaction (portant sur 65 réponses) a montré une appréciation générale « très satisfaisante » (37 %) ou « satisfaisante » (61 %). Une seule personne était « plutôt insatisfaite ».

« J'ai vraiment apprécié la réunion [...] qui a été constructive dans les échanges et la démarche. Encore une fois, bravo ! »

« Merci pour avoir su créer le lien entre tous les acteurs impliqués dans cette affaire de DASRI. »

« Toutes mes félicitations pour ce travail rondement mené en un temps record. »

« Merci pour cette démarche initiée par l'ARS, la DREAL et le SPPPI PACA. Grâce à elle, nous allons mettre en place cette convention. »



Perspectives :

Cette réflexion, collective, a abouti à trois points importants liés à des problèmes forts :

- l'amélioration de la chaîne de l'information en cas d'incident,
- la mise en œuvre de contenants compatibles entre les unités de traitement,
- la mise en place de conventions entre ces unités, afin de surmonter les cas de défaillance.

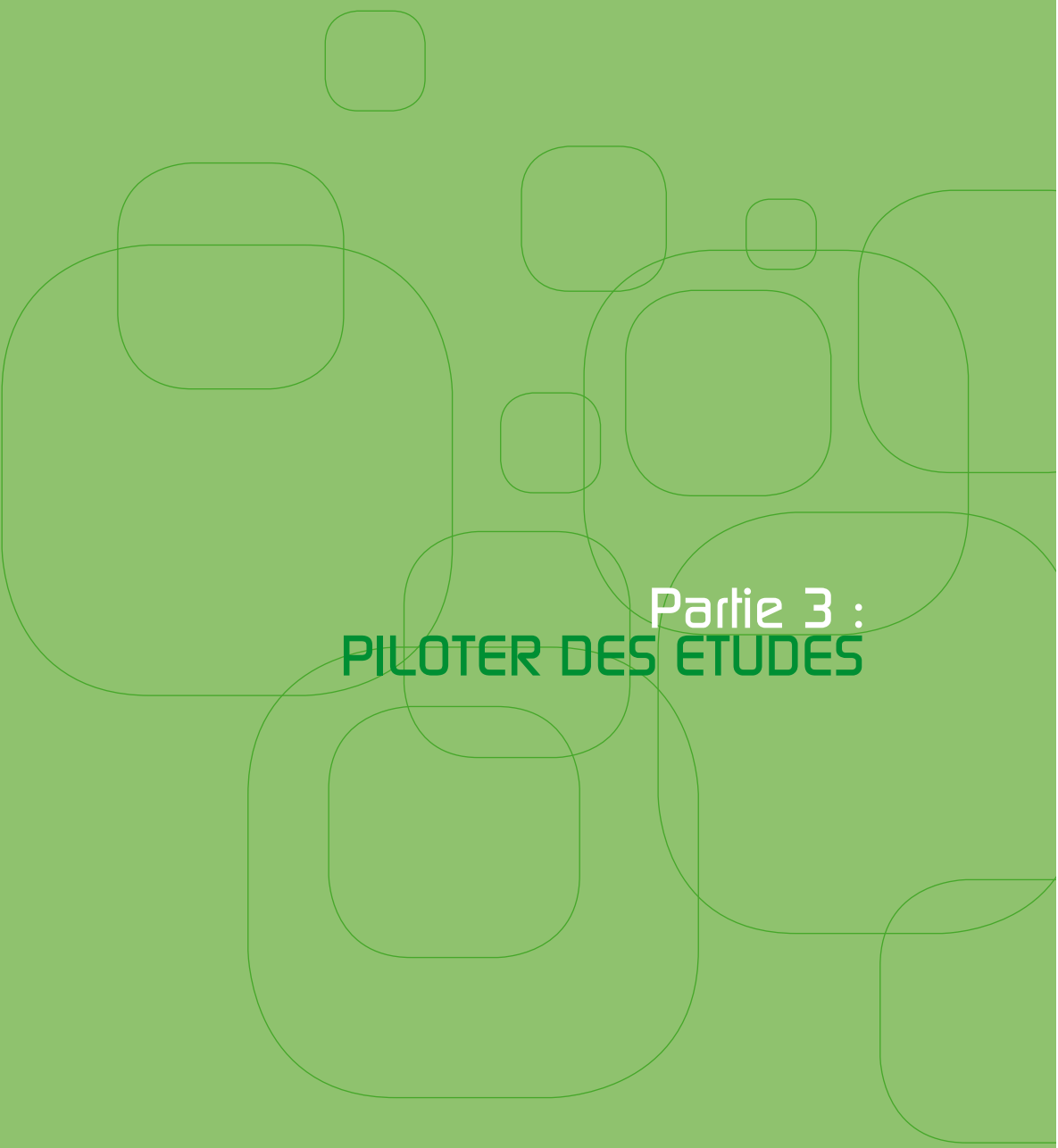
De la même façon, pour chaque secteur des actions spécifiques ont été définies :

- Pour les unités d'incinération : des dispositions réglementaires afin d'utiliser indistinctement chacune des lignes d'incinération.
- Pour les établissements de soins : des propositions pour organiser un tri efficace dans les établissements, en soulignant l'importance d'une impulsion forte de la direction. Les indicateurs à utiliser, les points de vigilance, les éléments facilitateurs ou l'estimation des gains économiques ont été autant de points approfondis en séance avec des réponses constructives.
- Pour la collecte et le transport : des éclaircissements sur le rôle du conseiller à la sécurité. Le transport et la collecte des DASRI doivent être faits dans le respect de la réglementation ADR, la responsabilité en incombe aux producteurs de ces déchets et donc, aux établissements de santé.

Contacts & informations utiles

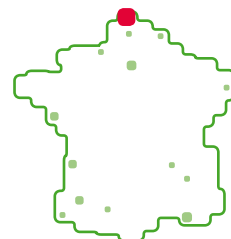
SPPPI PACA : Gwénaëlle Hourdin gwenaelle.hourdin@spppi-paca.org

<http://www.spppi-paca.org/r/46/dasri/>



Partie 3 : PILOTER DES ETUDES

Le réseau de mesure du bruit du Dunkerquois - DKBel

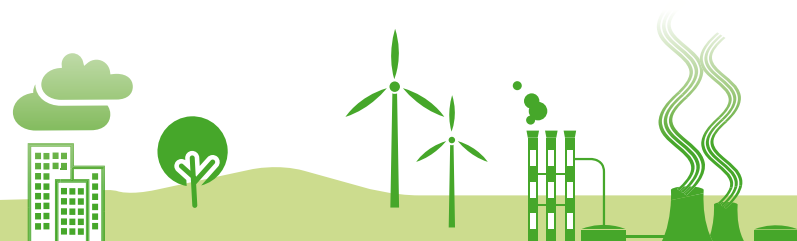


Contexte :

Fin 2005, début 2006, des associations de protection de l'environnement, dont la CLCV (Consommation Logement Cadre de Vie), se faisant l'écho de riverains des secteurs de Fort-Mardyck et Petite-Synthe (Dunkerque) soulèvent, au SPPPI Côte d'Opale - Flandre, des problèmes récurrents de nuisances sonores.

M. RAGAZZO, Maire de Fort-Mardyck et Président de la Commission « Air, odeurs et bruit » décide de créer, au sein du SPPPI, un groupe de travail réunissant tous les acteurs concernés (collectivités, associations, riverains, industriels, services de l'État) pour étudier cette problématique et trouver une solution aux gênes ressenties par les populations. Les riverains pointent du doigt des origines industrielles. Le SPPPI invite donc les industriels potentiellement concernés à se joindre à ce groupe de travail.

Fin 2006, le SPPPI engage une étude avec un acousticien afin de mieux identifier la fréquence et l'intensité des nuisances ressenties par les riverains. Cette étude s'appuie fortement sur les informations fournies par les riverains (questionnaire, mesure de bruit sur les lieux des plaintes) mais aussi sur des campagnes de mesure du bruit dans l'environnement et sur les sites industriels.



Objectif(s) :

Souhaitant aller plus loin et suivre au quotidien les niveaux sonores sur l'agglomération, le groupe de travail a demandé au SPPPI d'installer une station pilote automatique de mesure du bruit, pendant 3 mois, sur la commune de Fort-Mardyck, ainsi que l'accessibilité en direct aux données via un site Internet.

Cette station pilote avait plusieurs fonctions :

- Permettre aux populations de suivre en direct le niveau de bruit sur ce secteur.
- Identifier, s'il y avait lieu, les périodes perçues comme plus bruyantes que d'autres.
- Pour les industriels, suivre l'impact sonore de leurs activités et engager les mesures correctrices nécessaires.

Partenaires et portage :

Le réseau de mesure de bruit est porté par le SPPPI Côte d'Opale - Flandre. SIM ENGINEERING est le prestataire qui a mis en place les stations de mesure, qui analyse les données et qui produit le site Internet.

Partenaires financiers :

Industriels, Communauté Urbaine de Dunkerque, État (DREAL)

Réalisation :

L'idée de mettre en place un observatoire du bruit sur l'agglomération dunkerquoise est apparue et les membres du groupe de travail ont souhaité pouvoir disposer de plusieurs stations automatiques de mesure du bruit réparties sur le pourtour de la zone industrielle, de Mardyck à Dunkerque.

Il a été décidé de tester la faisabilité d'un tel réseau pendant une période d'un an, de fin 2007 à fin 2008.

Le réseau, pendant la phase de test, était composé de 7 stations de mesure automatiques du bruit. Ces stations ont été implantées sur les communes de Mardyck, Grande-Synthe, Fort-Mardyck, Saint-Pol-sur-Mer et Dunkerque.

À la suite de la phase pilote, les 7 stations de mesure sont restées en place et constituent aujourd'hui l'observatoire de mesure du bruit du Dunkerquois.

Livrables / Actions mises en place :

- Un réseau de mesure du bruit.
- Un site Internet (www.DKBel.fr).
- Des newsletters.

Résultats et retours :

Les niveaux sonores ne dépassent pas les normes en vigueur, mais, en fonction des conditions climatiques ou du vent, ils peuvent présenter certaines nuisances. Globalement, la gêne ressentie par les riverains est donc tout à fait réelle.

- des actions de réduction du bruit ont été mises en œuvre :
- des mesures organisationnelles,
- des modifications techniques,
- de la sensibilisation des agents pour réduire l'impact de leurs activités.

Toutes ces actions ont été particulièrement bien suivies et appréciées par les riverains qui ont ressenti une certaine amélioration de la situation.

Perspectives :

L'évolution des besoins et des moyens financiers alloués au réseau de mesure de bruit a amené le SPPPI Côte d'Opale - Flandre à réunir le groupe de travail pour repenser le réseau. En 2017, le réseau sera adapté.

Contacts & informations utiles

Coralie PINEAU et Thierry DUBUIS :
corpineau@nordnet.fr – tdubuis@nordnet.fr
 03 28 23 81 57
www.spppi-cof.org
www.dkbel.fr

Amélioration du transport de marchandises dangereuses dans l'agglomération grenobloise



Contexte :

Le transport de marchandises dangereuses et la prévention des risques associés suscitent de nombreuses questions, notamment de la part du public. La régulation de la circulation de ces marchandises sur un territoire ne peut relever aujourd'hui que d'une action volontaire, concertée et coordonnée des acteurs locaux.

Objectif(s) :

- Établir un état des lieux de la circulation des TMD dans l'agglomération grenobloise, tous modes confondus (route, rail, canalisations).
- Identifier les problématiques propres au territoire d'étude et proposer des solutions pour les prendre en compte.
- Proposer un plan de circulation pour le TMD par route, en définissant des itinéraires de transit et de desserte, et en réfléchissant sur les aménagements horaires possibles afin d'éviter les heures de pointe de circulation dans l'agglomération grenobloise

Partenaires et portage :

Le groupe de travail est constitué d'une trentaine de personnes et présidé par le représentant local du MEDEF, directeur d'un établissement SEVESO seuil haut situé en centre-ville.

Il regroupe des représentants des industriels chargeurs, des transporteurs, des collectivités territoriales (département, métropole et communes), des salariés (à la fois des chargeurs et des transporteurs), des associations de riverains (LAHGLO), des services de l'État (sécurité, secours, prévention des risques, contrôle des transports et véhicules, gestion des routes).

Partenaires financiers :

À ce stade, l'ensemble des frais (indemnités des stagiaires notamment) sont pris en charge par la DREAL.

Réalisation :

Un groupe de travail collégial a été constitué à l'automne 2011 puis le SPPPY a eu recours à des stagiaires (bac+5 – 6 mois) en 2012, 2013 et 2015 pour travailler successivement sur l'état des lieux (collecte et analyse des données disponibles, entretiens, mise en évidence des problématiques locales), la collecte et la cartographie des arrêtés de circulation, la définition des itinéraires de transit et de desserte, la question des horaires et le projet de charte.

Les stagiaires sont encadrés par un groupe de travail collégial restreint (une dizaine de personnes) qui se réunit tous les mois pour suivre et orienter l'avancement des travaux.

Livrables / Actions mises en place :

- Contribution pour le volet TMD au plan d'actions pour la logistique urbaine de Grenoble Alpes Métropole et du Syndicat Mixte des Transports en commun (participation aux séminaires de réflexion, production d'une contribution écrite).
- Production des cartes de desserte des principaux générateurs de flux de l'agglomération.
- Édition (300 exemplaires papier + version Internet téléchargeable + flash code) en plusieurs langues du livret des itinéraires recommandés et diffusion aux personnes et organismes concernés (sites industriels, principales entreprises de TMD, collectivités, gestionnaires de voirie, services de police et de gendarmerie).
- Charte de bonnes pratiques.

Résultats et retours :

Les premiers travaux ont mis en évidence le fait qu'il n'y avait pas de problématique générale liée au TMD dans l'agglomération grenobloise, mais des difficultés ciblées (ex : maintien d'une aire de lavage des citernes routières dans l'agglomération, besoin d'aires d'accueil multiservices aménagées pour les conducteurs).

La saturation du trafic aux heures de pointe rappelle la nécessité d'examiner la question des horaires de circulation des marchandises en général et des marchandises dangereuses en particulier. On peut souligner l'accueil positif des partenaires et une bonne dynamique de travail.

Perspectives :

Les actions suivantes ont été retenues : mise en place d'arrêtés de circulation sur plusieurs communes pour canaliser le flux sur les principaux axes (rocade sud et A480), amélioration de la signalisation routière correspondante, signature et mise en œuvre de la charte, soutien au maintien d'une station de lavage dans l'agglomération grenobloise, travail préparatoire pour l'aménagement d'une aire multiservices et travail à poursuivre avec les équipementiers GPS pour pouvoir délivrer les informations relatives aux contraintes de circulation pour les poids lourds de TMD.

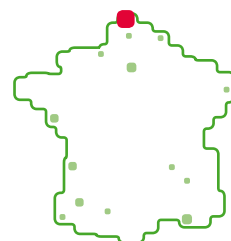
Commentaires - recommandations :

Après une bonne mobilisation des partenaires techniques, il faut maintenant un portage politique fort pour signer la charte et permettre la mise en place des équipements stratégiques pour le TMD (station de lavage et aire multiservice).

Contacts & informations utiles

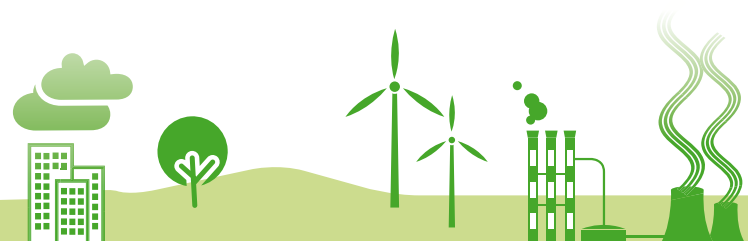
Secrétariat du SPPPY – DREAL UD38
44, avenue Marcelin Berthelot – 38030 Grenoble cedex 02
04 76 69 34 46
secretariat.spppy@developpement-durable.gouv.fr

Réseau de mesure des retombées de poussières sédimentables



Contexte :

Suite aux nombreuses plaintes d'habitants de Gravelines en 2008, relayées par le maire, le Sous-préfet de Dunkerque a demandé au SPPPI Côte d'Opale - Flandre, de mettre en place un dispositif de mesure des retombées de poussières sur la commune de Gravelines.



Objectif(s) :

- Quantifier et analyser les retombées de poussières sédimentables.
- Permettre aux industriels de mettre en place des actions visant à réduire les émissions de poussières sédimentables.
- Réduire la nuisance des riverains.

Partenaires et portage :

Le réseau de mesure des retombées de poussières sédimentables est porté par le SPPPI Côte d'Opale-Flandre. La société ALOATEC est le prestataire qui a mis en place les stations de mesure et de prélèvement. L'Université du Littoral Côte d'Opale analyse les échantillons.

Partenaires financiers :

Ce dispositif est cofinancé par les entreprises de la zone industrielle portuaire Ouest : SEABULK, RIO TINTO ALCAN, BEFESA, COMILOG, le Grand Port Maritime de Dunkerque, la ville de Gravelines et le SPPPI.

Réalisation :

Un groupe d'étude réunissant :

- Le laboratoire de Catalyse et Environnement de l'Université Littoral Côte d'Opale.
- Les experts en environnement de la société ALOATEC spécialisée depuis 1998 dans la mesure des poussières.
- Les experts en environnement du SPPPI et des entreprises.

Livrables / Actions mises en place :

Ce dispositif a été mis en place courant avril 2009 et comprend :

- Un réseau de mesure en continu des retombées de poussières à l'aide de capteurs ADA,
 - * 3 capteurs à Gravelines :
 - Rue Gaston Defferre,
 - Rue Léon Jouhaux,
 - Maison de retraite MAPI.
 - * Initialement un autre capteur était en place jusqu'avril 2011 : Rue de la Paix (École Anatole France).
- Un site Internet.
- Un n° vert Environnement 0800 77 53 66 permettant d'enregistrer les signalements de gêne ainsi qu'une procédure de collecte d'échantillons.

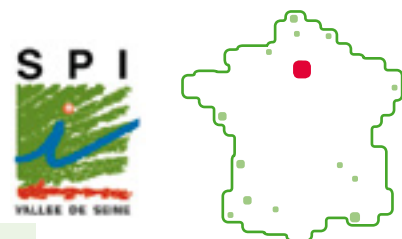
Résultats et retours :

Grâce à ce réseau, les industriels ont mis en place des actions d'ordre organisationnel et technique pour réduire les émissions de poussières. Les résultats sont publiés annuellement dans un rapport. Ils sont présentés au groupe d'expert, à la commission « environnement » de la ville de Gravelines ainsi qu'en comité de liaison présidé par le Sous-préfet de Dunkerque.

Contacts & informations utiles

Contacts et informations utiles :
Coralie PINEAU et Thierry DUBUIS :
corpineau@nordnet.fr – tdubuis@nordnet.fr
03 28 23 81 57
www.spppi-cof.org
http://portouestdk.poussieres.info/

Étude de zone en Vallée de Seine



Contexte :

L'étude de zone en Vallée de Seine est née d'un constat formulé par certaines collectivités et associations du territoire de la Vallée de Seine, en 2007, qui soulignaient que le suivi individuel des sites industriels, installations classées pour la protection de l'environnement, par les services de l'État, était primordial, mais elles s'interrogeaient sur le fait d'estimer l'exposition globale de la population par la prise en compte des sources d'émissions industrielles et non industrielles telles que la circulation automobile, les activités agricoles et les sols pollués. Une étude de zone a de ce fait été mise en place en Vallée de Seine sur une zone de 28 communes allant de Rosny-sur-Seine à Verneuil-sur-Seine, soit une population de 200 000 habitants.

Cette étude s'appuie sur la méthodologie développée dans le guide INERIS de 2011. L'étude de zone est une démarche d'évaluation des impacts des activités humaines sur l'état des milieux d'une part, et des risques ou des impacts sanitaires inhérents pour les populations d'autre part.

Objectif(s) :

L'objectif de l'étude de zone est de disposer à terme d'un outil permettant d'étudier les effets des cumulations des pollutions. La finalité de l'étude de zone est double :

- étudier la compatibilité de l'état des milieux avec les usages existants constatés,
- proposer et hiérarchiser des actions.

Partenaires et portage :

Placée sous l'égide du Sous-préfet de l'arrondissement de Mantes la Jolie, la gouvernance de l'étude est assurée par :

- Le comité de pilotage (COPIL). Sa mission est de valider les grandes orientations stratégiques et le passage d'une phase de l'étude à une autre. Ce comité est ouvert à tous les membres du SPI Vallée de Seine (industriels, collectivités, associations de protection de l'environnement, experts, administrations) et plus largement aux personnes intéressées par le sujet. Deux COPILS sont organisés par an.
- Le comité technique (COTECH), plus restreint, assure le travail réalisé par le bureau d'études.

Partenaires financiers :

L'étude de zone bénéficie d'un soutien financier de la DRIEE et de l'ASPI, association support du SPI Vallée de Seine.

Réalisation :

La première phase de l'étude, dite « état des lieux » est achevée. Un travail important de recueil de données sur les 28 communes de la zone d'étude a été réalisé à partir de l'existant (études d'Airparif, plaintes, connaissance des sites industriels, fiches BASOL et BASIAS, ...). Le bureau d'études en charge du dossier a effectué des modélisations de données sur l'année 2010 et a effectué des mesures sur sites.

La deuxième phase a débuté en 2015. Elle consiste à effectuer des mesures complémentaires sur des zones définies dans les milieux air, dépôts, sols, nappes et végétaux. Les zones ont été déterminées en fonction de leurs caractéristiques, des indicateurs de multi-expositions, de la population impactée et du potentiel d'exposition (zones habitées, écoles, crèches, jardins familiaux, industries, réseaux de transports). L'objectif est de valider les connaissances issues des modélisations et d'affiner les connaissances sur la zone d'étude.

Recruté suite à un appel d'offre, le bureau d'études a réalisé les mesures dans l'air sur six sites dont le site témoin du 24 février au 30 mars 2016. Une deuxième série de mesure est effectuée du 15 juin au 13 juillet sur les mêmes sites.

Concernant les milieux « eau, sols et végétaux », une enquête est en cours sur les zones définies, auprès des collectivités et des associations de protection de l'environnement. L'objectif est de localiser des jardins familiaux et des puits privés où pourraient être effectuées les mesures et définir les habitudes des riverains (arrosage, ...). Les mesures seront effectuées par la suite.

Livrables / Actions mises en place :

Les comités de pilotage sont l'occasion de présenter l'état d'avancement de l'étude de zone. Les comptes rendus et les supports de présentations sont disponibles sur le site du SPI Vallée de Seine www.spi-vds.org à la rubrique « études et ateliers ».

Le SPI Vallée de Seine a également rédigé deux lettres d'information n° 40 et n° 50 relatives à l'étude de zone en Vallée de Seine. Elles sont accessibles sur www.spi-vds.org, rubrique « Publications et comptes rendus/divers ».

Résultats et retours :

Les résultats des mesures dans l'air seront présentés lors du COPIL prévu en fin d'année 2016. Les COPIL suivants permettront de présenter la suite des travaux.

Perspectives :

Dès que la campagne de mesures complémentaires dans les milieux air, eau, sols et végétaux sera achevée, la phase n° 3 de l'étude de zone, l'interprétation de l'état des milieux (IEM), pourra commencer. Cette phase consistera à étudier la compatibilité de l'état des milieux avec les usages actuels constatés puis à proposer et hiérarchiser des actions. Ses résultats sont attendus pour mars 2017. La phase n° 4, évaluation des risques sanitaires (ERS), est facultative et sera mise en place en fonction des résultats de l'IEM.

L'aboutissement d'une étude de zone ne se limite pas à un rapport sur l'analyse de l'état de l'environnement et l'évaluation des risques liés aux activités identifiées. Elle doit se décliner en propositions de mesures concrètes de prévention et de gestion afin de maintenir une situation satisfaisante.

Commentaires :

L'étude de zone en Vallée de Seine est innovante d'un point de vue méthodologique puisqu'elle est doublée d'une étude de perception. Mise en place sur le même territoire, elle évalue les perceptions des riverains de la Vallée de Seine sur leur environnement, leur qualité de vie et leur santé. L'étude de zone et l'étude de perception sont intégrées au PRSE2 plan régional santé environnement de l'Île-de-France 2011-2015.

Une enquête auprès des médecins généralistes et pédiatres de ce même territoire a également été mise en place par le biais d'un questionnaire. L'objectif est de décrire leurs pratiques et leurs perceptions de la situation en matière de santé environnementale.

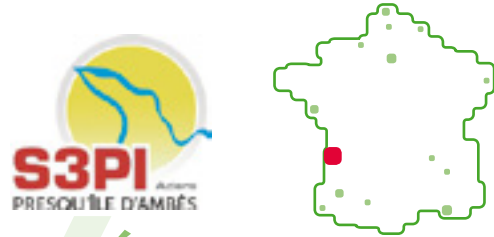
Contacts & informations utiles

Anne Stervinou, anne.stervinou@developpement-durable.gouv.fr

SPI Vallée de Seine : www.spi-vds.org



#



Observatoire de l'Économie et de la Sécurité Industrielle de la Presqu'île d'Ambès

Contexte :

Une zone industrielle de Bordeaux Métropole (4 communes particulièrement impliquées - 20 000 habitants), un collectif d'associations de riverains et de protection de l'environnement, une vingtaine d'entreprises SEVESO.

Une culture industrielle sur une presqu'île soumise aux inondations (marées, tempête) en aval de la ville principale de la métropole de Bordeaux.

Afin d'assurer la mémoire des événements passés et la continuité de l'action dans ces domaines, il est nécessaire de produire des systèmes d'information qui lient les parties prenantes par une culture commune des risques naturels, technologiques et Natech. Appuyé sur une cartographie évolutive et à jour, nous proposons d'intégrer les informations collectées dans un Observatoire cartographique de l'économie et de la sécurité industrielle de la presqu'île d'Ambès. Ces informations cartographiques devront souder les acteurs/parties prenantes autour d'un vocabulaire stabilisé et des données partagées.

Objectif(s) :

L'objectif est de réaliser un annuaire de liens, un partage intelligent, afin d'avoir à disposition une carte pédagogique-interactive, synthétique, claire et transparente. Cette cartographie regrouperait des informations publiques. Elle rassemblerait, également, toutes les connaissances économiques et de sécurité industrielle. À terme, elle pourrait évoluer en un observatoire d'information et d'aide à la décision. La demande qui a été faite est donc la réalisation d'une cartographie regroupant différentes informations publiques, sur la Presqu'île d'Ambès. C'est cette cartographie pédagogique-interactive, qui a été présentée au forum des SPPPI de France. Ce travail fait l'objet d'une thèse à l'Université Technologique de Compiègne (UTC)/Université de Bordeaux/SPPPI-PA/ADERA.

Destiné à toutes les parties prenantes, cet outil devra, à un premier niveau, faciliter la structuration, l'agrégation et la capitalisation de données, de composants et de formats numériques hétérogènes et multi-sources : plans 2D, modèles 3D, réglementation, notices techniques, ... Dans un second temps, cette base de documents et de composants numériques, incluant des données locales de la presqu'île d'Ambès et des connaissances générales, devra permettre de construire des scénarios réels ou fictifs de sinistres par assemblage de briques métier et technologiques, de manière interactive et visuelle, dans le contexte collaboratif de la préparation et de la gestion de crise (cellule de crise, PC de commandement). Une fois finalisés, ces scénarios devront pouvoir être mis en forme de manière synthétique et cohérente pour être diffusés par les réseaux et exploités soit par les acteurs sur le terrain, soit dans certain cas pour communiquer auprès du grand public ou de ses représentants. La définition et la conception de cette plateforme numérique pour la sécurité globale des sites à hauts risques est expérimentée dans le contexte multirisque de l'estuaire de la Gironde et de l'agglomération de Bordeaux (SPPPI-PA), incluant notamment les risques tempête, submersion, nucléaire, industriel et portuaire.

Partenaires et portage :

Commission « Site Internet » du SPPPI

Partenaires financiers :

Financement tripartite (1/3 État, 1/3 Industrie, 1/3 Métropole) avec le site Internet (10000 + euros) plus association partenariale « gratuite à »-développement base de données de la Plateforme avec l'université de Bordeaux et UTC (Compiègne)- Concepteurs Gilles Cloarec / Col. Hervé Mahoudo (SDIS 29).

La plateforme sera alimentée par les attendus, livrables du programme de recherche RESTO-TERRIN RDT MEDDE et les cartographies GIP-ATGERI/PIGMA

Réalisation :

Couplée au site du SPPPI-PA, la plateforme/observatoire, multi-acteur, multirisque et pluridisciplinaire constituera la plateforme d'accueil des travaux et rendus du programme de recherches.

Développement de la base de données de la Plateforme avec l'université de Bordeaux et UTC (Compiègne)- Concepteurs Gilles Cloarec / Col. Hervé Mahoudo (SDIS 29) : site Internet fin 2015 et observatoire fin 2016.

Livrables / Actions mises en place :

L'observatoire est structuré sur la problématique et la méthodologie de la Science du Danger : il comporte les voies d'entrée suivantes : « Acteurs et territoire », « Dispositifs de gestion des risques », « Économie et industrie », « Aménagement du territoire », « Industries et risques majeurs », « Industrie et risques chroniques », « Industrie, pollutions et impacts ».

Le domaine « Industrie et risques majeurs » est subdivisée en risques naturels, risques technologiques et risque Natech. C'est dans ce dernier cadre que nous proposerons les connaissances et livrables du programme ResTO TerRin.

Ces outils seront intégrés à la plateforme/observatoire, véritable SIG collaboratif de partage d'informations et d'expériences entre les acteurs territoriaux, et seront également à disposition des autres SPPPI de France via l'extranet des SPPPI (<http://extranet.club-spppi.org/>). La démarche de mise à jour et de partage d'information est participative et responsable par intégration de données publiques et confidentielles.

Résultats et retours :

Maquette réalisée et présentée au forum des SPPPI 2014

Perspectives :

Le nouveau site Internet du SPPPI-PA/ADERA est en cours de réalisation par la société Aliénor : une réunion commune a eu lieu en vue d'intégrer la plateforme numérique et cartographique nommée « Observatoire » au site Internet. Tous les liens cartographiques ont été identifiés en matière d'information et de gestion des risques majeurs pour toutes les parties prenantes, son arborescence est avancée. Les concepteurs du système (MM. Mahoudo et Cloarec SDIS 29) ont présenté, au Comité de pilotage élargi du SPPPI, la maquette de l'Observatoire, en juin 2015. La collecte et les interprétations des réponses aux questionnaires proposés aux entreprises et aux citoyens (mode Google forms) traités par analyse factorielle des correspondances seront disponibles également sur l'observatoire en ligne. Tous les autres travaux, retour d'expériences, audits réalisés par l'équipe de recherche Resto-Terrin y figureront également.

Une difficulté peut déjà être identifiée : comment gérer certaines confidentialités de données ?

Intégration de données PIGMA en cours (Observatoires régionaux des risques naturels et technologiques) : septembre 2016

Commentaires - recommandations :

Don de données et confidentialité : vigilance des parties prenantes.

Concomitances de fichiers kmz avec données propriétaires (SIG)

Contacts & informations utiles

Michel Lesbats S3PI-PA/ADERA site Internet et cartographies :

<http://spppi-pa.iut.u-bordeaux.fr/26-cartographie/20-spppi-pa/28-spppi-pa-adera.html>



OCTOBRE 2016

Les **spppi**, des structures de concertation locales pour concilier industrie et environnement

